

Les enfants déracinés de la Réunion

Les Marmailles au convoi Z'oreille



Anja Brinchmann

Mémoire de master de civilisation française,

Faculté des Sciences Humaines

FRA4590 (60 SP)

Institut de littérature, civilisation et langues européennes (ILOS)

Directeur de mémoire : Svein Erling Lorås

Université d'Oslo

Mars 2017

Les enfants déracinés de la Réunion-

Les Marmailles au convoi Z'oreille¹

Comment la France a-t-elle géré le transfert forcé des « enfants de la Creuse » entre 1963 et 1982 ? Pourquoi et comment a-t-elle occulté puis reconnu cet enlèvement d'enfants? S'agit-il d'une démarche postcoloniale ?



2

¹ *Marmailles* : les enfants en créole, convoi : c'est ainsi que l'administration désignait les groupes d'enfants

² <http://www.ipreunion.com/actualites/reportage/2015/10/22/deportes-de-la-creuse-un-kabar-de-solidarite-pour-le-retour-d-anne-marie-pujol,34286.html>

Copyright Anja Brinchmann

2017

Tittel: Les enfants déracinés de la Réunion

Forfatter: Anja Brinchmann

Veileder: Svein Erling Lorås

<http://www.duo.uio.no>

Trykk: Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Résumé en norvégien :

Denne masteroppgaven handler om tvungen migrasjon av mindreårige fra øya Réunion til Frankrike i perioden 1963 til 1982. Réunion, som ligger i Det indiske hav, gikk fra å være fransk koloni til å bli et fransk oversjøisk departement i 1946. Réunion hadde på daværende tidspunkt omtrent 250 000 innbyggere, men innbyggertallet steg betraktelig de neste årene, og for å forebygge overbefolkning ble det iverksatt ulike "utviklingsprosjekter" i regi av Direktoratet for migrasjon og utvikling i de oversjøiske departementer (Bumidom).

Halvparten av befolkningen var under 20 år, som konsekvens av den fallende spedbarnsdødeligheten og lav levealder. Dette kombinert med dårlige sosioøkonomiske forhold, førte igjen til dårlig utdanning, økt arbeidsledighet, fattigdom og alkoholisme. Befolkningen ble tredoblet mellom 1950 og 2000. Jeg ønsker med denne masteroppgaven å belyse hvordan Frankrike fortsatte å utøve makt over Réunion, også etter at øya ble avkolonisert og gjort om til et departement. Jeg vil forsøke å vise hvordan utviklingsprosjektet som bestod av tvungen forflytting av over 2000 barn mellom 1963 og 1982, var et eksempel på postkolonialistiske tiltak, samtidig som det kan knyttes til frykten for den kommunistiske overbevisning om at øya burde styres selvstendig.

For å belyse dette tema har jeg foretatt en innholdsanalyse av førstehåndsberetninger fra flere av de som ble berørt av prosjektet. I tillegg har jeg foretatt kvalitative undersøkelser i form av intervju med spesialister på dette temaet. Jeg mener dette er et viktig tema som fortjener å bli belyst, etter at den franske stat har holdt det skjult fra offentligheten i 30 år. Dette er også et samfunnsaktuelt tema selv i dag, og i 2002 ble den franske stat saksøkt og beskyldt av ett av barna for å ha "stjålet" hans barndom. I 2014 ble saken formelt anerkjent som en del av Frankrikes historie, etter lengre tids debatt, samt sterkt press fra de deporterte barna og organisasjoner stiftet av og for disse ofrene. Nasjonalforsamlingen bestemte at historien om barna fra Réunion endelig skulle anerkjennes. Til tross for at historien nå anerkjennes offentlig og en egen komité er opprettet for å granske saken, vil jeg rette søkelys på de ulike sider ved migrasjonsprosjektet, forsøke å sette prosjektet inn i en samfunnsmessig og teoretisk kontekst. Jeg håper jeg lykkes med å vise kompleksiteten rundt dette prosjektet, og belyse den asymmetriske relasjonen mellom Frankrike som kolonimakt og Réunion som tidligere koloni.

Remerciements

La rédaction de ce mémoire a pris deux ans de retard du fait de deux grossesses et d'un congé de maternité d'un an inclus. Ce retard aura eu au moins l'avantage de me permettre de suivre l'évolution de cette affaire. J'exprime ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire à l'Université d'Oslo, Svein Erling Lorås. Merci à lui de m'avoir donné l'envie de réaliser ce mémoire et de m'avoir initiée et intéressée aux champs postcoloniaux et à la question des enfants de la Creuse. Merci pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant d'encadrer mes travaux de recherche. Je le remercie pour l'espace de liberté qu'il a donné à mes réflexions, pour les corrections innombrables et pour sa patience. Je remercie Marie-Thérèse Gasp et Valérie Andanson pour les témoignages qu'elles m'ont accordés et pour la correspondance en continue, ainsi que toute l'information qu'elles m'ont donnée sur le sujet des enfants de la Creuse. Merci pour l'intérêt que vous avez porté à ce travail. Je remercie également le professeur Ivan Jablonka pour notre entretien à Paris en mars 2014, pour l'intérêt qu'il a porté à mon travail. J'exprime ma gratitude à Christian Gal, qui m'a accordé un entretien à Rennes en juillet 2015. Merci à *Fritt Ord* et le Centre des Droits de l'homme en Norvège qui m'ont offert une bourse en 2014, parce qu'ils ont trouvé de l'importance au sujet de ce travail de mémoire. Merci à Amnesty International pour le stage à Rabat qui a marqué mon parcours universitaire. Mes tendres remerciements vont à mon mari Bendik Brinchmann, pour son soutien infailible et ses encouragements pendant toutes ces années, sans lui je n'aurais pas réussi. Merci infiniment à mes deux fils Mahléo et Julian, et à ma fille Aletta qui ont été ma force et ma motivation. Mes remerciements chaleureux vont aussi aux membres de ma famille qui m'ont soutenue pendant ces années de recherche et d'écriture. Particulièrement merci à ma grand-mère Agnes Helene Knutsen pour ses encouragements. Grâce à ce mémoire, j'ai pu rencontrer de belles personnes. Merci à Natacha Loyer et à Virginie Dillot pour vos conseils, vos encouragements et votre amitié. Merci à mes fidèles amis, Jumang Kang, Ida Øhlund, Ingrid Kvamme, Flore Kunz et Lilian M. Beck pour votre soutien et pour l'attention que vous avez portée à ma personne et à mon travail. Merci pour le temps que vous m'avez accordé et pour nos échanges constructifs. Mes remerciements vont également à Claire Novack pour la considération qu'elle a eue à l'égard de ce travail. Merci à William Cally pour le documentaire qu'il a fait, et pour le DVD qu'il m'a envoyé. Je remercie particulièrement le professeur Gilles Gauvin pour sa disponibilité et pour l'intérêt qu'il a porté à ce mémoire. Merci à Oslo By Steinerskolen et tous ceux qui ont participé de manière directe ou indirecte à ce travail sans être explicitement nommés ici.

Liste des sigles :

ADR	Archives départementale de la Réunion
ANT	Agence nationale pour la promotion et l’insertion des travailleurs d’outre-mer
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole
BUMIDOM	Bureau des migrations intéressant les départements d’outre-mer
CGR	Conseil général de la Réunion
CNARM	Comité national d’accueil des Réunionnais en métropole
CRADS	Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale
CRAN	Conseil représentatif des associations noires
DAS	Directeur de l’action sociale
DDASS	Direction départementale de l’action sanitaire et sociale (après 1964)
DDPAS	Direction départementale de la population et de l’aide sociale (avant 1964)
DOM	Département d’outre-mer
DROM	Département et région d'outre-mer
FASSO	Fonds d’action sanitaire et sociale obligatoire
FEDD	Fédération des enfants déracinés des DROM
FLN	Front de libération nationale
IGAS	Inspection générale des Affaires sociales
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
JIR	Journal de l’île de La Réunion
MRP	Mouvement Républicain Populaire
PCF	Parti communiste français
PCR	Parti communiste réunionnais
TOM	Territoire d’outre-mer
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Motivation	2
1.2 Sources et méthodologie	4
1.2.1 Témoignages et entretiens	4
1.2.2 Sources historiques	4
1.2.3 Méthodologie	5
1.3 Structure	6
2. L'île de la Réunion	8
2.1 Présentation de l'île de la Réunion	1
2.1.1 La géophysique de la Réunion	2
2.2 Colonisation et histoire démographique	2
2.2.1 La culture créole de la Réunion	4
3. La départementalisation de la Réunion	6
3.1 La fin de l'Empire colonial	6
3.2 Évolution politique 1946-1962	7
3.2.1 Babetville	9
3.2.2 Départementalistes versus autonomistes	9
3.2.3 La naissance du PCR	10
3.3 La V^{ème} République et la restauration	12
3.3.1 Développement économique de la Réunion	15
3.4 Evolution démographique	17
3.5 Michel Debré, député de la Réunion	18
3.5.1 Des mesures pour contrôler la surpopulation	19
3.5.2. Le BUMIDOM	21
3.5.3. La DDASS	22
4. Les enfants de la Creuse	24
4.1 Une vision négative de la culture et de la langue créoles	25
4.2 La vie des enfants réunionnais en France	26
4.2.1 Le département de la Creuse	28
4.2.2 Marie-Thérèse Gasp	29
4.2.3 Valérie Andanson	30

4.3 Le transfert des enfants, une violation des droits de l'enfant ?	33
5. L'occultation, les années de silence.....	36
5.1 Les mensonges.....	36
5.2 Une déportation ?	38
5.3 Une politique pour repeupler la métropole ?	42
5.4 Un développement inachevé ?.....	44
5.5 La culture d'assimilation- l'hégémonie culturelle.....	45
5.6 Une démarche postcoloniale ?	47
6. La reconnaissance du préjudice.....	51
6.1 La révélation d'une page oubliée	52
6.1.1 La plainte contre l'État.....	52
6.1.2 Le rapport officiel présenté par l'IGAS.....	54
6.1.3 La résolution du 18 février 2014.....	57
6.1.4 La commission de recherche sur « les enfants de la Creuse »	58
6.1.5 La liste s'allonge.....	59
6.1.6 Les associations des enfants déracinés de la Réunion.....	60
6.2 La mémoire collective et la question des réparations	61
6.2.1 Le point d'étape.....	63
7. Conclusion.....	65
Bibliographie.....	68
Annexe I :	72
Annexe II :	79

1. Introduction

« Ma conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, approfondissement et coexistence de tous les particuliers. Alors ? Alors il nous faudra avoir la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait ; la force d'inventer au lieu de suivre ; la force « d'inventer » notre route et de la débarrasser des formes toutes faites, des formes pétrifiées qui l'obstruent. En bref, nous considérons désormais comme notre devoir de conjuguer nos efforts à ceux de tous les hommes épris de justice et de vérité pour bâtir des organisations susceptibles d'aider de manière probe et efficace les peuples noirs dans leur lutte pour aujourd'hui et pour demain : lutte pour la justice ; lutte pour la culture ; lutte pour la dignité et la liberté ; des organisations capables en un mot de les préparer dans tous les domaines à assumer de manière autonome les lourdes responsabilités que l'histoire en ce moment même fait peser si lourdement sur leurs épaules. »³

-Aimé Césaire

En 1946, quatre colonies françaises - la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane - ont acquis le statut de départements français, appelés aujourd'hui départements et régions d'outre-mer (DROM). Selon Michel Debré, élu député de la Réunion en 1963, l'explosion démographique sur l'île de la Réunion entraînait de nombreux problèmes dont le chômage, la pauvreté, l'alcoolisme :

« ...L'île de la Réunion, son grand problème, son premier problème est celui de sa démographie. [...] Une explosion démographique due à la conjonction de deux phénomènes : le maintien d'une forte natalité traditionnelle accompagnée d'une baisse spectaculaire de la mortalité. »⁴

Après la départementalisation de la Réunion, différents projets de développement ont été mis en œuvre. Créé en 1963, le Bureau pour le développement des migrations dans les DOM, dit le BUMIDOM, a lancé un projet de migration forcée vers la métropole. Entre 1963 et 1982, au moins 2150 enfants âgés de 6 mois à 17 ans ont été déportés vers la métropole.⁵ Selon l'historien Ivan Jablonka, près d'un enfant sur quatre a vécu des traumatismes et une situation

³ Césaire, Aimé, *Lettre de démission à Maurice Thorez* du 24 octobre 1956, <http://lmsi.net/Lettre-a-Maurice-Thorez>, 03.03.2017

⁴ Debré, Michel, *Une politique pour la Réunion*, Plon, Paris 1974 p. 33-34

⁵ Labache, Florence, « La liste des victimes s'allonge », *Le Quotidien de la Réunion*, 12.10.16

d'esclavage dans des fermes ou des usines une fois arrivé en métropole⁶. Certains des enfants ont perdu leur enfance, ils ont ensuite été abandonnés ; d'autres ont souffert de traumatismes et plusieurs enfants ont tenté de se suicider ; certains sont morts. Dans cette affaire, les politiciens ont traité des enfants innocents comme des objets, à des fins politiques⁷.

Cinquante ans après le premier convoi d'enfants réunionnais, l'État français a enfin reconnu sa responsabilité morale dans ce transfert d'enfants.

Le 18 février 2014, l'Assemblée nationale a voté (125 voix pour et 14 contre) une résolution relative aux enfants réunionnais placés en métropole. Cette résolution reconnaissait que l'État français avait « manqué à sa responsabilité morale envers ses pupilles et que le respect de la vie privée et l'accès à la mémoire de ces enfants ont été insuffisamment protégés »⁸. Pour les victimes, cette reconnaissance marque une première victoire dans leur quête de réponses, d'une explication à cette politique aveugle, c'est un premier pas sur le chemin d'une reconstruction identitaire. Suite à cette reconnaissance en 2014, une commission d'experts a été mise en place par le ministère des Outre-mer, le 18 février 2016, dont l'objectif était de reconnaître le transfert forcé et de tenter de réparer ce qui peut l'être :

« [...] la priorité est de recenser tous les ex-pupilles de façon exhaustive, y compris ceux qui n'ont pas encore pris contact avec une association et sont encore seuls face au poids du traumatisme qu'ils ont subi dans leur enfance. »⁹

1.1 Motivation

Ayant vécu en France entre 2001 et 2006, je n'avais jamais entendu parler de cette affaire. Après avoir vu un film documentaire en 2012 qui retrace l'histoire personnelle de Marie-Thérèse Gasp¹⁰, une des enfants transférés, j'ai pris conscience du combat qu'elle avait mené pour retrouver ses racines, comprendre son passé et reconstruire son identité. J'ai alors pris la mesure du préjudice que ces enfants avaient subi : une enfance volée et un mensonge entretenu pendant de longues années par l'Etat français. Après avoir effectué un stage chez Amnesty International au Maroc en 2013, je me suis engagée à me battre contre l'injustice,

⁶ Interview d'Ivan Jablonka Paris, le 22 mars 2014

⁷ Ibid.

⁸ Résolution officielle, voir Annexe I, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0300.pdf> 01.03.2014

⁹ France 3, France TV info. <http://france3-regions.francetvinfo.fr/limousin/creuse/commission-sur-les-reunionnais-de-la-creuse-deux-ans-pour-etablir-les-faits-et-faire-des-propositions-932351.html>, 22.02.16

¹⁰ « Arrachée à son île » (2002) un film sur Marie-Thérèse Gasp, réalisé par Patrice Dutertre.

notamment lorsqu'elle touche des enfants. Dans le cas que j'ai étudié, il s'agit d'une injustice commise envers au moins 2 150 enfants, c'est un nombre considérable sans compter que l'Etat français a tout fait pour cacher cette histoire. En effet, il a fallu 32 ans, entre le dernier transfert d'enfants en 1982 et la résolution de février 2014, pour que l'Etat français reconnaisse enfin cette injustice. Motivée par l'envie de connaître la vérité, j'ai décidé de porter un regard sur le transfert forcé de ces enfants et de tenter d'en comprendre les enjeux. En étudiant cette histoire occultée, j'ai regardé les faits qui ont conduit à ce transfert d'enfants entre 1963 et 1982. J'ai cherché à savoir comment des enfants mineurs avaient pu être éloignés de leur famille, séparés de leurs frères et sœurs, arrachés à leur pays, à leurs racines et à leur culture, pour être placés dans des régions rurales de la métropole sans explications, et laissés sans informations par la suite.

Aujourd'hui, comment peut-on rendre justice aux victimes ?

Quand j'ai commencé mes recherches en 2013, l'État français n'avait toujours pas reconnu le préjudice qu'avaient subi les enfants réunionnais. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi l'évolution de cette affaire dans les médias. Pour obtenir une meilleure vue d'ensemble et pour mieux comprendre les conséquences réelles de cette affaire, j'aurais évidemment aimé pouvoir m'entretenir avec Michel Debré, considéré comme l'initiateur de cette politique de transferts. Cela n'a pas été possible, car il est décédé en 1996. Je me suis donc appuyée sur les informations obtenues auprès des organisations regroupant les victimes, sur des témoignages et récits, et sur des entretiens personnels avec les victimes. J'ai consulté les travaux d'historiens et eu des entretiens avec les historiens et les spécialistes, membres de la commission gouvernementale. Ce travail vise à identifier les enjeux politiques, et à examiner les motifs réels qui pourraient se dissimuler derrière cette affaire. Les motivations politiques du transfert des enfants doivent être examinées soigneusement, surtout parce que cette page d'histoire a été occultée intentionnellement par l'État français. C'est pour en comprendre les raisons que j'aborde ce sujet complexe. Finalement je cherche à vérifier l'hypothèse suivante :

La migration forcée d'enfants réunionnais avait officiellement pour but d'aider au développement de la Réunion, mais en réalité c'était une démarche postcoloniale.

1.2 Sources et méthodologie

Avec ce mémoire de master, j'espère apporter une vue d'ensemble de la complexité de cette affaire, grâce à une étude approfondie, partant de l'histoire générale en regardant les événements politique et sociaux derrière cette affaire.

1.2.1 Témoignages et entretiens

J'ai choisi d'écrire un mémoire historique descriptif ayant comme sources principales quatre entretiens structurés, menés avec les informateurs suivants :

- Marie-Thérèse Gasp, une des enfants transférés en 1963, elle a 53 ans aujourd'hui et vit à Paris.
- Valérie Andanson, une des enfants transférés en 1963, porte-parole de la Fédération des enfants déracinés des DROM¹¹, elle a également 53 ans aujourd'hui.
- Christian Gal, l'un des deux auteurs du rapport écrit en 2002 pour l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS).
- Ivan Jablonka, historien et spécialiste du sujet.

1.2.2 Sources historiques

Les sources historiques utilisées pour mes recherches sont écrites par des historiens et des sociologues de la Réunion ainsi que de la métropole. Il a été essentiel de couvrir les deux côtés d'approche pour avoir une analyse approfondie et pour comprendre la complexité basée sur l'importance de la culture réunionnaise, mais aussi la perte d'identité des enfants.

Les ouvrages principaux sont :

- *Enfants en exil : transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* d'Ivan Jablonka¹²,
- *Tristes tropiques de la Creuse* de Gilles Ascaride, Corine Spagnoli et Philippe Vitale¹³,

¹¹ FEDD, <https://www.federationdesenfantsderacinesdesdrom.com>

¹² Jablonka, Ivan, *Enfants en exil : transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007

- *Michel Debré et l'île de la Réunion. Une certaine idée de la plus grande France* de Gilles Gauvin¹⁴.

Par ailleurs, j'ai consulté un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) qui date de 2002¹⁵. J'ai aussi consulté d'autres travaux universitaires et d'autres ouvrages publiés sur le sujet pour compléter mes recherches.

1.2.3 Méthodologie

Pour ce travail j'ai employé la méthode qualitative pour pouvoir étudier les différentes perspectives d'approche de cette affaire. Parmi mes informateurs, l'historien Ivan Jablonka est celui qui a la meilleure connaissance historique du sujet. Il a effectué des recherches approfondies qui ont abouti à la rédaction d'un livre historique sur le sujet. L'histoire politique de la Réunion et de la métropole est essentielle pour comprendre le contexte de cette affaire et nous permettra d'analyser comment un tel projet a pu voir le jour.

Ce mémoire de master tentera d'apporter une vue d'ensemble sur la complexité de cette affaire.

L'inspecteur Christian Gal est une des deux personnes qui ont eu un accès total aux archives et à tous les documents du service social et aux dossiers de Michel Debré en 2002. Il a apporté à ce mémoire l'aspect du rôle de l'État dans cette affaire.

Gilles Gauvin, un des membres de la commission d'experts qui a été mise en place par le ministère des Outre-mer, a répondu à mes questions durant mes recherches. Il a aussi publié plusieurs études historiques sur la Réunion et le parti communiste, ainsi qu'un ouvrage sur l'esclavage. Le but de la commission est d'identifier les mesures qui ont conduit à cette politique de transfert forcé. Ayant sollicité des entretiens avec des victimes de cette politique de transfert forcé (Marie-Thérèse Gasp et Valérie Andanson notamment), j'ai essayé de m'approcher au plus près de la réalité vécue, pour identifier les répercussions que ce transfert a eues sur la vie des enfants, devenus adultes.

¹³ Ascaride, Gilles, Corine Spagnoli, Philippe Vitale, *Tristes tropiques de la Creuse*, Éditions K'A, 2004

¹⁴ Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006

¹⁵ Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117

1.3 Structure

Nous allons étudier de plus près cinq aspects éclairant la gestion par la France de cette affaire, dite « des enfants de la Creuse » (le plus grand nombre d'enfants ont été transférés dans la Creuse, c'est pourquoi le nom « les enfants de la Creuse » est devenu le nom symbolique désignant les victimes de ce transfert) :

- 1) Quelles sont les raisons et les motivations de ce déplacement d'enfants?
- 2) Comment ces transferts ont-ils été organisés ou gérés ?
- 3) S'agissait-il d'une violation des droits de l'enfant ?
- 4) Pourquoi et comment cette histoire a-t-elle été occultée ?
- 5) L'Etat français est-il en mesure d'apporter une réponse à la hauteur des préjudices subis ?

Ce mémoire se compose de six chapitres principales.

Après un premier chapitre d'introduction, le deuxième chapitre, *L'île de la Réunion*, est une présentation générale de la Réunion, suivie par son histoire coloniale et son identité.

Dans le troisième chapitre, *La départementalisation de la Réunion*, je chercherai à observer l'évolution politique, induite par la départementalisation, en identifiant les conséquences et les enjeux liés aux problèmes démographiques.

Le quatrième chapitre, *Les enfants de la Creuse*, examine les points de vue des enfants déplacés de la Réunion vers la métropole entre 1963 et 1982. Cette partie donne une description de la migration forcée et cherche à identifier les effets de cette politique.

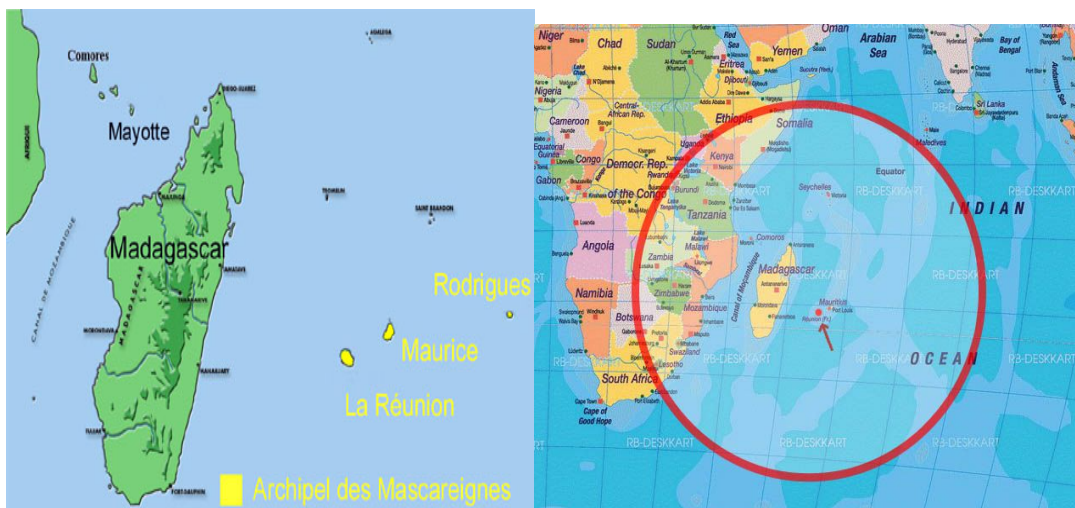
Le cinquième chapitre, *L'occultation, les années de silence*, aborde la culture d'assimilation de la France, dans le contexte « postcolonial ». En effet le passé colonial imprègne les projets départementalistes. Pourquoi et comment cette « politique de solidarité nationale » a-t-elle été instaurée comme une solution aux problèmes démographiques de la Réunion ? Et pourquoi a-t-elle été occultée ?

Le sixième chapitre, *La reconnaissance du préjudice*, porte un regard contemporain sur cette affaire, qui, après une période de silence, a ressurgi dans l'actualité. Les politiciens français ont enfin reconnu ce préjudice en votant une résolution dans ce sens le 18 février 2014 et en nommant une commission d'experts, en février 2016.

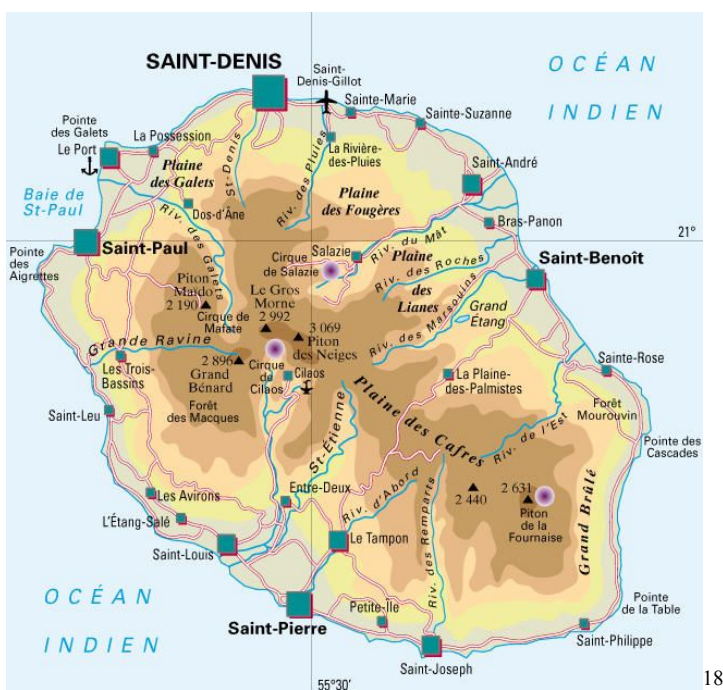
Grâce à cette structure en six chapitres, ce travail s'applique à donner une description précise de cette affaire, en étudiant les événements de cette page d'histoire. L'évolution depuis la reconnaissance en 2014 a été très intéressante à suivre, et aussi très profitable pour mes

recherches. La régularité et le nombre des articles parus dans la presse ainsi que les interviews avec les membres de la commission ou avec les victimes m'ont facilité l'accès aux informations. Les nombreuses émissions de télévision m'ont également permis de me tenir informée tout au long de cette période de recherche.

2. L'île de la Réunion



16 17



18

¹⁶ Image tirée de : <https://www.pinterest.com/axelleouu/l%C3%A9le-de-la-r%C3%A9union/> 27.07.2016

¹⁷ Image tirée de : http://www.mi-aime-a-ou.com/carte_mascareignes.php 12.11.16

¹⁸ Image tirée de : <https://no.pinterest.com/axelleouu/l%C3%A9le-de-la-r%C3%A9union/>, 30.08.2016

2.1 Présentation de l'île de la Réunion

La Réunion est une île française de 2500 km² située dans l'océan Indien, aujourd'hui un département et une région d'Outre-mer. Les îles voisines sont Madagascar et l'île Maurice, ces îles sont indépendantes respectivement depuis 1960 et 1968. La Réunion fait partie des îles Mascareignes. L'archipel des Mascareignes se compose de trois îles principales : l'île de la Réunion, l'île Maurice et l'île Rodrigues, ainsi que plusieurs petites îles autour. L'archipel est partagé aujourd'hui entre la France et la République de Maurice. La Réunion élit cinq députés à l'Assemblée nationale française et trois sénateurs au Sénat. Le département est administré par un préfet et un conseil général. L'île est aussi considérée comme une région d'outre-mer dont les fonctions administratives sont assurées par un conseil régional qui coordonne les politiques de développement social et économique. Les Réunionnais sont citoyens à part entière de la France. Saint-Denis est le chef-lieu et la plus grande zone urbaine de l'île. Cette ville compte environ un cinquième de la population totale. La Réunion est le département français qui présente le plus faible taux d'étrangers : seulement 0,5% de la population.¹⁹ La majorité de la population est catholique. Depuis 1946 l'île de la Réunion fait partie des 101 départements français. Les forces armées françaises de la zone sud de l'océan Indien qui ont pour mission d'y préserver les intérêts français, ont été établies à la Réunion en 1973, constituées du personnel retiré de Madagascar. Dans les années 1970 l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui l'Union Africaine) a demandé qu'on accorde à la Réunion l'indépendance. En 1974 l'île a obtenu le statut de région française. Etant une île tropique, celle-ci est devenue une destination de vacances très populaire parmi les Français de la métropole, ce qui fait aujourd'hui que le tourisme est devenu la plus importante source de revenus de l'île, devant la production de canne à sucre et de vanille. Un des problèmes majeurs de la Réunion est le chômage ; le taux était de 30% en 2014, dont 60% de jeunes. Selon *Le Monde*, 42% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2010.²⁰ La démographie a explosé suite à la départementalisation en 1946, car les naissances dépassent alors les décès sur l'île.

¹⁹ Sandron, Frédéric, *La population réunionnaise*, RD Éditions, Paris 2007, p.127

²⁰ Faye, Olivier, "Hollande va "adapter" le pacte de responsabilité à la Réunion", *Le Monde*, 21.08.2014 http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/08/21/les-annonces-de-hollande-pour-la-reunion_4474489_823448.html#2XlbBtq9xyjb2U8G.99, 23.10.2016

2.1.1 La géophysique de la Réunion

D'origine volcanique, l'île de la Réunion se compose principalement de montagnes escarpées et de rivières torrentielles. La région du centre-ouest est montagnarde : trois sommets dépassant 2740 mètres la surplombent. Ces montagnes sont d'anciens volcans. De nombreuses forêts couvrent l'île. Le Piton de la Fournaise est un volcan qui a été actif plusieurs fois depuis 1925. Le relief de l'île est également marqué par plusieurs grands bassins, entourés de grandes cascades et d'une série de petits plateaux²¹. La Réunion est une île où seulement un tiers de la superficie peut être habitée ou exploitée. La majorité de la population vit près de la côte. Des cyclones tropicaux se manifestent fréquemment. Les températures ont tendance à être assez fraîches pour les Tropiques, en particulier à des altitudes élevées, mais pendant l'été, il fait extrêmement humide et chaud.

2.2 Colonisation et histoire démographique

Dans ce chapitre, nous allons focaliser sur l'histoire coloniale et l'évolution de la population réunionnaise. La démographie de la Réunion peut se comprendre selon une caractéristique relativement exceptionnelle, puisqu'il s'agit d'une démographie organisée.

La Réunion était à l'origine une île inhabitée. Après avoir été découverte par le Portugais Vasco de Gama pendant son expédition vers l'Inde en 1497, l'île est nommée Santa Apollonia. L'île demeure inhabitée jusqu'en 1613. Alors les Anglais redécouvrent cette île paradisiaque, et la nomment *England's Forrest*. Puis redécouvertes par les Français en 1642, la France prend possession des trois îles Mascareignes ; l'île Maurice, l'île Rodrigues et la Réunion, au nom de Louis XIII. L'île est alors rebaptisée *l'île Bourbon*. Les premiers colons français s'y installent avec quelques esclaves malgaches en 1663. C'est le début d'une longue période coloniale qui marque, de 1663 jusqu'à la mort de Louis XIV en 1715, la transformation d'une île vierge et intouchée en une colonie de l'Empire français. La période des plantations commence en 1715, et la culture du café permet à la Réunion de connaître la prospérité économique. À l'époque, l'île compte une population d'environ 2000 habitants, constituée pour la plupart d'esclaves africains et malgaches, et de quelques colons français,

²¹ Sandron, Frédéric, *La population réunionnaise*, RD Éditions, Paris 2007, p.37

qui, plus tard, ont formé l'Assemblée coloniale. Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais est le premier gouverneur général de l'île, nommé en 1735, et Saint-Denis en est devenu le chef-lieu. En 1763, l'île est nommée « La Réunion ». L'Assemblée coloniale applique un régime oppressif et violent pour les esclaves.

Les cultures des épices et du café sont suivies de celle de la canne à sucre, considérée comme « l'or blanc ». Grâce à son emplacement idéal, l'île est devenue un atout pour contrôler l'océan Indien dans le conflit entre la France et le Royaume-Uni. L'empereur Napoléon I^{er} Bonaparte lui a donné son nom, *l'île Bonaparte*, en 1806. Mais cela va encore changer, car l'île est occupée par les Britanniques entre 1810 et 1815 suite à une invasion à l'issue de laquelle le colonel de Sainte-Suzanne, commandant les troupes françaises, capitule.²² Les colons français sont alors contraints de faire allégeance à la Couronne britannique, et ceux qui refusent sont renvoyés en France. En 1814 Louis XVIII a fait la paix avec l'Angleterre, en signant le Traité de Paris après l'abdication de Napoléon, et l'île redevient française²³ retrouvant son nom la Réunion. C'est alors que l'exportation de sucre, de café et d'épices vers la France fait la fortune de l'île²⁴. Jusqu'en 1848, la Réunion continue d'importer un grand nombre d'esclaves comme main-d'œuvre dans les plantations. Lors de la signature de l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848, près de 65 900 esclaves sont libérés à la Réunion.²⁵ Cela crée un besoin de main-d'œuvre, qui entraîne une nouvelle vague de migration d'origine indienne et chinoise vers l'île.²⁶

Des milliers de travailleurs volontaires affluent sur l'île, mais, du fait de la quantité limitée de terres cultivables, l'immigration est interdite dès 1892. C'est alors que l'on commence déjà à chercher une solution pour éviter la surpopulation. Après la Première Guerre mondiale, la demande de canne à sucre augmente. Ce qui provoque, à nouveau, le besoin de main-d'œuvre. Trois mille travailleurs ont rejoint la Réunion depuis Madagascar, les Comores et l'île Rodrigues.

²² Decloitre, Laurent, « La Réunion française: la parenthèse anglaise », *L'Express* 20.04.2013

²³ Ibid.

²⁴ http://www.herodote.net/XVIIe_XXIe_siecles-synthese-373.php 15.07.2016

²⁵ Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte et Emmanuel Souffrin, « La Réunion - Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle : la catégorisation statistique à l'épreuve des classifications populaires », *Hommes et migrations*, n° 1278, mars-avril 2009 : Histoire des immigrations. Panorama régional. Mis à jour le : 03/08/2009, <http://www.hommes-et-migrations.fr/index.php?id=5428>, 17.10.2016

²⁶ Fuma, Sudel *Esclaves et citoyens, le destin de 62 000 Réunionnais : Histoire de l'insertion des affranchis de 1848 dans la société réunionnaise* (Documents et recherches) Fondation pour la recherche et le développement dans l'océan Indien: Saint-Denis, 1982

2.2.1 La culture créole de la Réunion

La culture créole de la Réunion s'est développée progressivement. L'île étant inhabitée originellement, les premières influences culturelles viennent de France, mais aussi d'Afrique et de Madagascar, avec les esclaves. En effet, ces populations se sont mélangées depuis les premiers jours de l'histoire coloniale de l'île, aboutissant à une population majoritairement mixte. Les racines africaines se sont mêlées aux racines malgaches, et par la suite, après l'abolition de l'esclavage, la main-d'œuvre immigrée est venue d'Inde et de Chine. Dans ce creuset culturel s'est développé le créole : une langue constituée de mots français et d'apports de l'anglais, du hindi, du chinois et de langues africaines. Une langue complexe, qui ne ressemble pas à la langue française et qui est difficile à comprendre pour un Français de la métropole. Certaines personnes parlent également le tamoul, la langue parlée au sud de l'Inde et au Sri Lanka. Pour la plupart des enfants réunionnais des années 1960, le créole est la seule langue parlée. Le français a toujours été la langue officielle, mais la langue d'usage est la langue créole. La plus grande partie de la population aujourd'hui est créole, d'origine mixte, à la fois africaine, européenne et sud-asiatique. Ce mélange de population a créé sur l'île une fusion des cultures qu'illustre bien son nom « la Réunion », une île qui regroupe et réunit les quatre coins du monde. Du fait de cette population d'origines diverses, les religions pratiquées sont aussi diverses : des catholiques, des bouddhistes, des hindous et des musulmans se côtoient. Jablonka explique qu'il était d'usage de classer les différentes « tribus » en catégories: « *les Yabs (les petits blancs), les Cafres (noirs d'origine africaine et esclave), les Malabars (hindou ou tamoul), les Zarabes (musulmans d'origine indienne ou pakistanaise) les Chinois, et dernièrement les Zoreilles (Français de la métropole).* »²⁷ Il s'agit donc bien d'une société multiethnique dans laquelle coexistent différentes langues, religions et cultures.

Le lien entre la culture et la langue est essentiel. Partons tout d'abord de la définition de la culture selon l'UNESCO :

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts,

²⁷ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil : transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007 p.34.

*les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*²⁸

La langue créole et la culture créole sont, donc, dans la perspective psychologique, inséparables, puisqu'un individu porte toute l'expérience linguistique et culturelle en lui²⁹. Depuis 2001 le créole réunionnais est une langue reconnue et enseignée à l'école comme option « Langue et culture régionales »³⁰. Environ 90% de la population réunionnaise parle le créole aujourd'hui. Selon l'INSEE³¹, le créole réunionnais est la langue régionale la plus parlée si on compare avec les autres départements d'Outre-mer.³²

2.2.2 La cuisine réunionnaise

La cuisine réunionnaise est une cuisine en contraste avec la cuisine française traditionnelle. Les plats sont souvent très épicés, et sont un mélange unique inspiré des cuisines indiennes, chinoises et africaines. On trouve aussi beaucoup de fruits et légumes exotiques cultivés sur l'île ; comme les litchis, les jamrosats et les pitahayas. Souvent, les plats sont accompagnés de rougail épicé, une préparation à base des tomates, de safran, de gingembre et de gros piments. Les plats se composent de viande ou de fruits de mer, de poissons, de légumes, et sont presque toujours accompagnés de riz. La culture, la cuisine, le créole et le climat sont des éléments liés les uns aux autres, qui créent l'identité réunionnaise.

²⁸ La définition de l'UNESCO de la culture, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

²⁹ Risager, K. 2006, *Language and culture. Global flows and local complexity*. Clevedon: Multilingual Matters. P.185-199

³⁰ http://pedagogie2.ac-reunion.fr/langages/lcr2004/presentation/plan_acad.html 01.03.17

³¹ L'Institut national des statistiques et des études économiques

³² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1292364>, 02.03.17

3. La départementalisation de la Réunion



33

3.1 La fin de l'Empire colonial

L'historien Yvan Combeau a déclaré qu'après la Seconde Guerre mondiale « La Réunion est une faillite française »³⁴.

Le docteur Raymond Vergès et son ami Léon de Lépervanche fondent en 1945 le CRADS, le Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale. C'est sous le drapeau de ce comité que Léon de Lépervanche se présente, le 27 mai 1945, aux élections municipales de la commune du Port. Le CRADS remporte une grande victoire parce qu'il a conquis 12

³³ Image tirée de : <http://www.temoignages.re/social/droits-humains/enfants-de-la-creuse-faisons-toute-la-lumiere-sur-la-page-la-plus-horrible-du-bumidom,85470>, 08.03.2017

³⁴ COMBEAU Yvan, « Réunion 1940-1963, La Réunion dans le temps présent, Une colonie Gaulliste ? » in Revue Historique de l'Océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, n°4, 2008. p. 35

municipalités sur 23 et Lépervanche est élu maire du Port. Le 21 octobre 1945, il se présente aux élections de l'Assemblée constituante avec le soutien du Parti communiste, comme candidat du collège des non-citoyens. Il est élu contre son adversaire du centre gauche, Raphaël Babet. Il obtient 53,5 % des suffrages exprimés. Raphaël Babet, étiqueté socialiste (UDSR), obtient, lui, 42,2 % et Fernand Sanglier, candidat conservateur de l'Union Démocratique et Chrétienne, 4,2 %³⁵.

Le 12 février 1946, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche rédigent un ensemble de lois qu'ils soumettent à l'Assemblée constituante, en demandant la transformation de la Réunion en département. Pourquoi mettre fin à la colonisation ? Pour Raymond Vergès et Léon de Lépervanche il est nécessaire d'obtenir la départementalisation pour mettre fin à la misère, car l'économie de l'île, basée sur la monoculture sucrière, est désorganisée. Le bilan sanitaire est déplorable. Le taux de mortalité infantile est de 164 pour mille, le même qu'en métropole en 1900. Les carences de l'enseignement scolaire sont criantes³⁶. Un mois plus tard, l'Assemblée constituante adopte la loi n°46-451 du 19 mars.³⁷

3.2 Évolution politique 1946-1962

Pour la Réunion, l'ère postcoloniale débute avec son nouveau statut de DOM.

Le 19 mars 1946, la Réunion ainsi que la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, « les quatre Vieilles », changent de statut et deviennent un département français (DOM).

À la suite de la départementalisation, les électeurs de la Réunion élisent pour la première fois deux députés aux élections législatives le 2 juin. La Réunion est découpée en deux circonscriptions se partageant les 23 communes. La décolonisation a mis fin au régime colonial français, mais la Réunion demeure attachée à la métropole par ses liens économiques et politiques en tant que DOM. Des projets de développement sont lancés pour rattraper la métropole sur les plans politique, économique et social. Raymond Vergès est alors maire de

³⁵ Combeau, Yvan, *La départementalisation de la Réunion*, CRESOI, Paris, 2016, p.50

³⁶ Gauvin, Gilles, « Le parti communiste de La Réunion », *Vingtème Siècle*, 2000, n° 68 p.74

³⁷ Le Troquer, André, *Année 1946 histoire de La Réunion*. http://www.mi-aime-a-ou.com/histoire_annee_1946.php, 23.05.2016

Saint-Denis depuis le 27 mai 1945, après avoir été directeur du service de santé de la colonie depuis 1934.

Léon de Lépervanche est maire du Port, tandis que Alexis Villeneuve, candidat de la droite, leader du Mouvement Républicain Populaire (MRP)³⁸, est maire de Saint-Benoît. Saint-Denis et Saint-Benoît font partie de la première circonscription, et Le Port fait partie de la deuxième circonscription. Cette bipolarisation de la vie politique engendre de nombreux affrontements entre les deux camps. Le 23 mai 1946, débutent des manifestations très violentes. Le 25 mai, les manifestants communistes et les manifestants MRP s'affrontent. Lorsqu'Alexis Villeneuve essaie de calmer les manifestants, des coups de feu sont échangés, et Alexis Villeneuve est tué. Paul Vergès, le fils de Raymond Vergès, est arrêté avec trois autres hommes, car on les accuse d'être complices de ce meurtre.

Les élections législatives du 2 juin 1946 donnent les résultats suivants à la Réunion: Raphaël Babet, socialiste, remporte le siège de la deuxième circonscription, avec 2000 voix de plus que son adversaire Léon de Lépervanche. Pour la première circonscription, Marcel Vauthier, qui a remplacé Alexis Villeneuve, a obtenu 19 149 voix sur 30 000.

En métropole, le Parti communiste français est sorti gagnant des élections législatives, c'est une grande victoire, marquant le meilleur score de l'histoire du parti. À la Réunion, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche forment alors la Fédération communiste en 1947, une branche sous contrôle du PCF.

Suite au procès du meurtre d'Alexis Villeneuve, en juillet 1947, Paul Vergès est condamné à cinq ans de prison avec sursis. Il est gracié par la loi d'amnistie en 1953. Alors à Paris, il a travaillé avec le Parti communiste français, avant de revenir à la Réunion en 1954³⁹ où il accepte le poste de directeur du quotidien communiste *Témoignages*, fondé par son père. Il est élu conseiller général de Saint-Paul en 1955, et il est élu député à l'Assemblée nationale en 1956.⁴⁰

³⁹ Hervé Schulz, « Le sénateur Paul Vergès, figure politique de La Réunion, meurt à 91 ans », *Le Monde*, 12 novembre 2016

⁴⁰ Gauvin Gilles. « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) ». In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 68, octobre-décembre 2000. pp. 73-94.

3.2.1 Babetville

Suite à la départementalisation en 1946, et grâce à la politique de santé menée dans les années 1950, les chiffres montrent, pour la première fois, que les naissances dépassent les décès sur l'île. Pour éviter une crise démographique, les pouvoirs publics incitent vivement les Réunionnais à quitter l'île. Une migration organisée vers Madagascar est mise en place par un député de la Réunion, Raphaël Babet. Il a fondé un village dans la Sakay, une région agricole au centre de Madagascar, qu'il a nommé Babetville. A partir de 1952, 139 familles réunionnaises au total s'installent à Babetville⁴¹. Une migration organisée vers l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie débute aussi. Il s'agit d'organiser une migration dans un cadre administratif défini avec l'aide de l'assistance publique : le voyage est payé et un emploi attend la personne à son arrivée. Contrairement aux départs organisés vers la métropole au début des années 60, ces transferts sont une réussite. Le climat ainsi que la culture de Madagascar sont très proches du climat et de la culture de la Réunion. Les personnes partent en famille, et les conditions sont mises en place à l'arrivée avec emplois et logements à leur disposition.

3.2.2 Départementalistes versus autonomistes

Avec l'application de la législation française, la Réunion possède désormais une structure identique à celle des départements de la métropole. Le peuple réunionnais espérait que la Réunion, en tant que DOM, allait pouvoir se développer sur le plan économique, que le niveau de vie augmenterait, que le chômage baisserait grâce à l'assistance de la métropole. Pour le Parti communiste, cet espoir était illusoire. En effet, le développement économique dont rêvaient les Réunionnais ne fut pas aussi prospère que souhaité. Comme le géographe Hildebert Isnard le constate en 1953 : « *Des réformes administratives n'ont rien changé à cette réalité : la Réunion, département français d'outre-mer, a gardé l'économie, la structure sociale, la démographie d'une colonie.* »⁴²

Peu de temps après la victoire communiste aux élections législatives de 1956, le gouvernement socialiste de Guy Mollet décide de nommer Jean Perreau-Pradier préfet de la

⁴¹ Sandron, Frédéric, *La population réunionnaise*, RD Éditions, Paris 2007, p. 10

⁴² Isnard, Hildebert, « La Réunion : problèmes démographiques, économiques et sociaux ». *Revue de géographie alpine*. 1953, p.628

Réunion en le chargeant de calmer la situation politique sur l'île en contrecarrant l'influence des communistes. Un mois après son arrivée, il décrit la situation ainsi :

« ... En face de l'action extrémiste, développée surtout par le député Paul Vergès, je ne trouve qu'une action très limitée, peu dynamique et mal coordonnée. En effet, alors que les communistes se partagent les rôles, M. Mondon sur le plan parlementaire est à Paris, M. Vergès sur le plan de la politique locale et surtout de l'action syndicale, le député Babet est à Paris, ainsi que M. Repiquet, Sénateur et M. Isautier, conseiller de l'Union française. Certes M. Cerneau, sénateur est à La Réunion, mais depuis quelques jours à peine et pour peu de temps. M. Cerneau essaye bien de regrouper les éléments anti-communistes, mais il ne pourra, en quelques semaines, égaler l'activité incessante qui est celle de M. Paul Vergès, depuis plus de huit mois... »⁴³

Jean Perreau-Pradier restera préfet de la Réunion jusqu'en 1963. Pendant son mandat, il mène une politique très hostile à l'égard du Parti communiste. La Réunion se divise alors entre les départementalistes et les autonomistes.

Pour Paul Vergès l'autonomie reste le principal objectif de sa politique :

« Elu député et, depuis mon retour, directeur de Témoignages, j'estimais avoir toutes les cartes en main sur le plan politique. Il n'en était évidemment pas de même pour ce qui était des leviers du pouvoir économique et administratif. Dès juin 1956, un nouveau préfet a été nommé, Perreau-Pradier, dont l'objectif avoué était de combattre le Parti. Il s'est ensuivi une période difficile, très violente, très radicale. L'île était partagée en deux camps complètement antagonistes : la droite conservatrice soutenue par les autorités et le clergé d'une part et les communistes d'autre part. Cette longue crise a cependant eu des conséquences positives puisqu'elle nous a permis de renouveler l'appareil du Parti et de nous installer durablement dans le paysage de la Réunion. »⁴⁴

3.2.3 La naissance du PCR

« [...] je dis qu'il n'y aura jamais de variante africaine, ou malgache, ou antillaise du communisme, parce que le communisme français trouve plus commode de nous imposer la sienne. Qu'il n'y aura jamais de communisme africain, malgache ou antillais, parce

⁴³ Combeau, Yvan, *La départementalisation de la Réunion*, CRESOI, Paris, 2016, p.32

⁴⁴ Ibid, p.32

que le Parti Communiste Français pense ses devoirs envers les peuples coloniaux en termes de magistère à exercer, et que l'anticolonialisme même des communistes français porte encore les stigmates de ce colonialisme qu'il combat. Ou encore, ce qui revient au même, qu'il n'y aura pas de communisme propre à chacun des pays coloniaux qui dépendent de la France, tant que les bureaux de la rue Saint- Georges, les bureaux de la section coloniale du Parti Communiste Français, ce parfait pendant du Ministère de la rue Oudinot, persisteront à penser à nos pays comme à terres de missions ou pays sous mandat. Pour revenir à notre propos, l'époque que nous vivons est sous le signe d'un double échec : l'un évident, depuis longtemps, celui du capitalisme. »⁴⁵

Le Parti communiste de la Réunion (PCR) se développe sous l'impulsion de Paul Vergès, dès mai 1959 lorsque le PCF décide de transformer les fédérations des DOM en partis autonomes. Vergès qui revendique alors l'autodétermination, déclare ouvertement sa volonté de décoloniser l'île en imposant l'émancipation et l'éviction de la domination républicaine. L'idée de l'égalité sociale pour la Réunion est un élément essentiel dans la construction d'une identité politique du peuple réunionnais, mettant l'accent sur la lutte contre le capitalisme et les empreintes coloniales. Le PCR souhaite « *une voie de décolonisation autre qu'une assimilation imparfaite* ». ⁴⁶

Lors de sa visite en septembre 1959, le général de Gaulle répond au PCR et à son projet d'autonomie en ces termes :

« Ah ! Oui, vous êtes français, vous êtes français, par excellence, vous êtes français passionnément... Réunionnais, vous occupez dans cet Océan une position française. Réunionnais, habitants de l'Ile Bourbon, de l'Ile de La Réunion, sachez que la France toute entière vous donne son affection et sa confiance, qu'elle compte sur vous, qu'elle a besoin de vous, comme de tous ses enfants »⁴⁷

D'une société rurale et colonisée, la France a souhaité transformer la Réunion en une société métropolitaine. En effet, le rôle de l'État français à la Réunion a pris une nouvelle forme depuis la départementalisation, mais l'île est restée dans une impasse entre les deux phases, colonie et département, nécessitant la transformation profonde des structures politiques,

⁴⁵ Césaire, Aimé, *Lettre de démission à Maurice Thorez* du 24 octobre 1956, <http://lmsi.net/Lettre-a-Maurice-Thorez>, 03.03.2017

⁴⁶ Gauvin Gilles. « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) ». In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 68, octobre-décembre 2000. p. 73

⁴⁷ Extrait du discours du général de Gaulle prononcé le 10 juillet 1959

économiques et sociales. Paul Vergès n'a cessé d'exprimer le besoin de sortir la Réunion de son sous-développement, il a ainsi proclamé dans un discours :

*« La seule voie qui nous permettra de sortir la Réunion de son sous-développement est le socialisme. Ce qui ne veut pas dire que la Réunion demain autonome sera un pays socialiste mais que l'autonomie créera les conditions pour que le socialisme l'emporte sur les méthodes d'exploitation capitaliste. C'est le but de tous les communistes, de tous les socialistes dans le monde. Nous ne pouvons cacher que seul le socialisme, par la mobilisation des masses qu'il implique, par les cadences mêmes du développement, peut sortir la Réunion de son sous-développement et amener un degré supérieur de développement économique et social. »*⁴⁸

3.3 La V^{ème} République et la restauration

À la proclamation de la cinquième République, le 8 janvier 1959, Michel Debré est devenu le Premier ministre du général de Gaulle. Il avait été chargé de la réforme de la République et il est l'artisan principal de la Constitution de la V^{ème} République. En juillet 1959, il accompagne le général de Gaulle lors du voyage présidentiel à la Réunion. C'est la première fois qu'il visite la Réunion, et il est très marqué par les conditions de vie déplorables dont il est témoin. Debré essaie néanmoins de rassurer les masses en déclarant :

*« Ici vous êtes Français, ici est la France. Et cette visite du général de Gaulle, première visite d'un chef d'État, est à la fois le témoignage d'un admirable passé et la garantie de l'avenir - notre commun avenir. »*⁴⁹

En tant que Premier ministre, Michel Debré souligne l'importance de la restauration de l'Outre-mer, comme image de la grandeur nationale. A la Réunion il crée de nouveaux établissements scolaires. Avant de quitter son poste en 1962, il lance le principe d'une « départementalisation adaptée »⁵⁰. Ce projet consistait à élever progressivement les DOM au même niveau que la métropole.

⁴⁸ Gauvin Gilles. « Michel Debré et La Réunion : la force des convictions jacobines ». In: *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 86, n° 324-325, 2^e semestre 1999. p. 259-291.

⁴⁹ Debré, Michel, *Trois Républiques pour une France. Mémoires*, Albin Michel, Paris 1984-1994, vol. III, p. 350

⁵⁰ Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.19

« La loi de programme du 30 juillet 1960 consacre aux investissements publics un volume de crédits de près de 650 millions de nouveaux francs pour les années 1961, 1962 et 1963, soit près de 220 millions par an, alors que dans les mêmes départements le montant total des investissements publics de 1946 à 1959 s'était élevé à 1226 millions de nouveaux francs, soit approximativement un rythme annuel de 94 millions par an. »⁵¹

Cela illustre le développement économique de la Réunion, qui est poursuivi en vertu de la loi du 21 décembre 1960, mettant l'accent sur les problèmes démographiques: *« Ces actions n'excluront pas la recherche des possibilités de migrations organisées de Réunionnais et d'Antillais vers d'autres régions »*.⁵² Gilles Gauvin constate qu'il ne s'agit pas d'égalité sociale aux DOM, mais qu'il s'agit, au contraire, *« d'une remise à niveau mais dans un cadre social et économique qui reste encore celui de territoires sous-développés. »*⁵³

Il est important de souligner la position de Debré sur « l'unité de la République » et la guerre d'Algérie car il était opposé à l'indépendance de l'Algérie. Pour Debré, l'Algérie appartenait à la France, et c'est avec regret qu'il assiste à la perte de l'Indochine en 1954 et à celle de l'Algérie en 1962. Les accords d'Évian sont en effet très douloureux pour Debré. C'est pourquoi Charles de Gaulle le remplace par Georges Pompidou, qui l'avait assisté dans les négociations avec le FLN depuis février 1961. Lorsque Debré est remplacé par Pompidou en 1962, il tente sa chance comme député de l'Indre-et-Loire, mais finalement il est élu député de la Réunion en 1963. L'outre-mer l'a beaucoup préoccupé, et il était convaincu que la grandeur nationale se trouvait dans la présence française *« sur d'autres rivages que les rivages de la métropole »*⁵⁴. Debré souhaitait intégrer le développement économique et social d'outre-mer à ses projets pour la France. Il voulait à tout prix sauver les miettes de l'Empire français en intégrant la Réunion à la France. Il voyait également un lien entre la croissance de la pauvreté sur l'île et la progression du Parti communiste. À l'époque, le Parti communiste était considéré comme une menace, parce qu'il préconisait l'autonomie de la Réunion. Pour Michel Debré, il était nécessaire de souligner l'aspect positif de la départementalisation :

« Enumérons les réalisations, qui se sont succédé depuis la création du département jusqu'à une date récente : [1974] l'ensemble de l'aide sociale, assistance médicale

⁵¹ Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.20

⁵² Ibid. p.21

⁵³ Ibid. p.21

⁵⁴ Ibid. p.15

gratuite, aide aux familles, aide aux infirmes, aux personnes âgées, aide à l'enfance ; l'ensemble de la sécurité sociale, accident du travail, assurance vieillesse, assurance maladie, maternité, invalidité, décès, assurance des non-salariés ; régime particulier pour les allocations familiales. [...] Les sommes versées au titre de la solidarité nationale dépassent d'un montant considérable les sommes prélevées dans l'île. »⁵⁵

Par ailleurs, l'ambition nationale de Michel Debré était la croissance démographique, il rêvait d'une France moderne de 100 millions d'habitants. Sa solution était de compenser le déficit démographique de la métropole par le transfert de populations de parties surpeuplées, en commençant par la Réunion. Pour Debré, un Corse, un Breton ou un Réunionnais étaient égaux, et il croyait à l'assimilation. Mais « l'assimilation » était alors un terme dévoyé qui cachait une réalité toute autre : imposer les valeurs et les normes françaises aux autres cultures considérées comme « inférieures ».⁵⁶

La solution au problème démographique et économique de l'époque a été présentée dans le *Plan d'équipement et de modernisation* : Une émigration importante vers d'autres territoires ayant des ressources plus importantes était indispensable selon lui. Elle devait être organisée rationnellement⁵⁷. Une première immigration réunionnaise vers Madagascar avait eu lieu en 1952 (voir page 9). Quand Madagascar accède à l'indépendance le 26 juin 1960, les transferts vers Madagascar sont stoppés. D'après l'historienne Monique Milia, il y a un lien évident entre l'émigration organisée de la Réunion vers la France hexagonale et la tension politique et sociale dans les départements d'outre-mer dans les années 60-63⁵⁸. Le Parti communiste, mené par Paul Vergès, a réclamé l'autonomie pour le peuple réunionnais, ce qui a déstabilisé la situation politique de la Réunion. Selon le géographe Jean Defos du Rau⁵⁹, qui a publié une thèse sur la Réunion en 1960, la surpopulation est un problème crucial. Il souligne qu'il est indispensable de commencer une migration importante sans tarder.⁶⁰ La population réunionnaise était très jeune du fait de l'accroissement démographique, alors que dans le

⁵⁵ Debré, Michel, *Une politique pour la Réunion*, Plon, Paris 1974 p. 124

⁵⁶ La Documentation française, Immigrés, assimilation, intégration, insertion: quelques définitions, dossier publié sur le site internet de la Documentation française, 22.07.2011

⁵⁷ Milia, Monique, *Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre mer*, spécial, 1997, url: <http://plc.revues.org/739>; DOI:10.4000/plc.739, 08.05.2012

⁵⁸ Ibid. 08.05.2012

⁵⁹ Defos du Rau, Jean, *L'île de la Réunion, Etude de Géographie humaine*, Bordeaux, Institut de Géographie, Faculté des Lettres, 1960, p.44

⁶⁰ Ibid. p.44

même temps, la production économique de la Réunion était insuffisante pour diminuer le chômage.

3.3.1 Développement économique de la Réunion

L'économie de la Réunion était presque entièrement basée sur la canne à sucre depuis plus d'un siècle. La canne à sucre, avec la vanille, occupait presque toutes les terres cultivables. On trouvait aussi des cultures de différents fruits et légumes, de tabac et de géraniums, cultivés pour leur parfum. La métropole a profité de ces richesses agricoles.

Sous l'Ancien Régime, l'île de la Réunion a produit des épices et du café, ensuite du sucre et des plantes aromatiques, au service de la France. Malgré la départementalisation en 1946, la relation déséquilibrée d'exploitation entre la Réunion et la France s'est poursuivie.⁶¹

En tant que DOM, l'économie de la Réunion se trouve dans une situation critique. Le chef du bureau des finances publiques de la Réunion, M. de Villcourt, insiste sur la situation précaire de l'île dans un article envoyé à *L'Encyclopédie coloniale et maritime* en 1946 :

« La remise en valeur des plantations de cannes à sucre et une production intensive, tout en constituant l'actif indispensable de la balance économique du pays, peuvent seules redonner au budget local les ressources nécessaires à son équilibre. Elles doivent se compléter par la stabilisation des prix et des salaires, une compression massive des dépenses improductives. Les mesures préconisées actuellement, en ce sens, tant par la Métropole que par les autorités locales permettront certainement de conjurer, dans un bref avenir, cette crise budgétaire qui risque d'être la plus grave que la colonie ait jamais eu à connaître. »⁶²

L'espoir, la rénovation, la civilisation ; c'est la formule de la pensée républicaine. En 1960, Michel Debré, alors Premier ministre, lance un programme financier pour les « quatre vieilles », et il obtient 290 millions de francs pour les DOM⁶³, ce qui lui permet de lancer une politique de développement des départements d'Outre-mer. Lorsque Madagascar accède à

⁶¹ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.101

⁶² Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.252

⁶³ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.109

l'indépendance en juin 1960, Michel Debré est persuadé que la France va également perdre la Réunion, s'il ne parvient pas à instaurer une politique de développement important. Comme l'économie de la Réunion reposait sur la culture de la canne à sucre, les actions économiques de Michel Debré se sont tout d'abord concentrées sur le développement de la culture de l'industrie sucrières. Il lutte pour l'exportation du sucre local en Europe et veut développer les structures commerciales. Il veut aussi faire de l'île une destination touristique, en lançant de grands projets d'infrastructure. Il choisit de promouvoir des représentants de la classe moyenne dans les postes de responsabilité, mais cette politique s'est finalement heurtée aux hiérarques locaux.

En même temps, la vie politique française connaît une nouvelle phase qui, indirectement, aura des répercussions sur l'île de la Réunion :

Un désaccord entre Michel Debré et le général de Gaulle au sujet de l'Algérie a conduit au départ du Premier ministre de Matignon le 15 avril 1962. Il semble que Jacques Foccart, secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches de 1960 à 1974,⁶⁴ et Georges Répique, le sénateur de la Réunion⁶⁵ aient contribué à persuader Michel Debré d'affronter le Parti communiste de la Réunion⁶⁶. Selon l'historien Gilles Gauvin⁶⁷ les rendez-vous entre Michel Debré, Jacques Foccart et Georges Répique sont nombreux entre décembre 1962 et janvier 1963. Le 21 janvier, le préfet de la Réunion, Jean Perreau-Pradier quitte son poste. Le 30 janvier, Paul Vergès, alors à Paris, essaye de retourner à la Réunion mais il est sous le coup d'une « interdiction de quitter le territoire »⁶⁸.

Il est emprisonné pendant trois mois pour avoir dupliqué dans *Témoignages*, des articles parus dans *Le Monde* et *L'Humanité* sur les massacres d'Algériens pendant la guerre d'Algérie. Vergès lance alors un manifeste, depuis la métropole, préconisant le combat pour l'autodétermination. Le parti communiste se présente donc comme un mouvement résolument autonomiste.

⁶⁴ Jacques Foccart (1913-97) : conseiller en chef du gouvernement français sur la politique africaine et cofondateur du Service d'Action Civique (SAC) gaulliste en 1959 avec Charles Pasqua. De 1960 à 1974, il s'occupe des affaires d'Afrique et de Madagascar sous Charles de Gaulle et Georges Pompidou.

⁶⁵ Georges Répique a été sénateur de la Réunion 1955-1983, maire de Sainte-Suzanne, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat

⁶⁶ Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006 p.251

⁶⁷ Ibid. p.251

⁶⁸ Ibid. p.252

3.4 Evolution démographique

Selon *Essai sur le principe de population* de Thomas Robert Malthus publié en 1798⁶⁹, le chômage et la pauvreté sont des conséquences du surplus d'individus dans une population. Malthus avait constaté en 1798 que la surpopulation était un frein au développement économique. Depuis cette publication, plusieurs études sur les risques de surpeuplement ont été publiées ; notamment par Joseph J. Spengler en 1945, par Fairfield Osborn et William Vogt en 1948 et par Hugh Everett Moore en 1954. Les années 1950-1970 sont considérées comme l'époque néo-malthusienne.

Dans les années 1950 le concept du « piège malthusien » inspiré par la théorie de Thomas Malthus, a été développé par des économistes à la recherche d'une solution aux problèmes démographiques.

*« La croissance de la population bute sur la contrainte des subsistances dans les pays les moins avancés, qui ne parviennent pas, la ration alimentaire étant trop faible, à sortir du sous-développement en raison d'une épargne et d'une productivité du travail insuffisantes. »*⁷⁰

Ce concept suggère qu'il y a un lien direct entre la misère et la croissance d'une population. Une des solutions était de baisser la fécondité, une autre était d'initier la migration organisée.⁶⁶

Le géographe Hildebert Isnard a constaté, en 1953, que les problèmes démographiques semblaient « insolubles »⁷¹.

À la Réunion, à part les plantations, il y avait peu d'emplois pour une population qui ne cessait d'augmenter. Jusqu'à dix ou douze enfants par famille était courant à l'époque. Entre 1950 et 1960, la mortalité avait fortement baissé grâce aux progrès médico-sociaux et à l'amélioration du système sanitaire de l'île. Plus de la moitié de la population avait moins de 20 ans en 1963. Une des conséquences du chômage et de la misère était, d'après la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS), l'alcoolisme et le faible niveau d'instruction.

⁶⁹ Malthus, Thomas, *An Essay on the Principle of Population* (1798 1st edition) with *A Summary View* (1830), and Introduction by Professor Antony Flew. Penguin Classics

⁷⁰ *Alternatives Economiques Poche n° 021 Essai sur le principe de population, Thomas Robert Malthus, 2005*

⁷¹ Isnard, Hildebert, *La Réunion : problèmes démographiques, économiques et sociaux*. Revue de géographie alpine. 1953, p. 628

Selon un rapport présenté par l'Inspection générale des Affaires sociales⁷², les données sur la démographie de la Réunion montrent que la population en 1954 était d'environ 275 000 personnes, et en 1961 elle était de plus de 350 000 personnes. Partant de ce fait, l'île de la Réunion avait « *un des taux de natalité les plus élevés du monde* »⁷³, en 1973, la population avait presque doublé en dix ans, atteignant 480 000 personnes. Ces chiffres confirment le « *boom démographique* » qui avait été annoncé en 1949. Selon les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)⁷⁴, en 2006 la population de la Réunion comptait 781 962 personnes, et la croissance explosive allait se poursuivre puisque la population a augmenté d'environ 10 000 personnes par an depuis. D'après les calculs du démographe Alfred Sauvy dans les années 1950, la Réunion risquait de dépasser un million d'habitants en 2030.⁷⁵ En 2015, la Réunion comptait 843 617 habitants.

3.5 Michel Debré, député de la Réunion

Le 5 mai 1963, Michel Debré, réputé jacobin, est élu député de la Réunion contre Paul Vergès, avec 80% des suffrages, et il poursuit ses projets d'une « départementalisation adaptée ». Selon la politologue et historienne Françoise Vergès, la fille de Paul Vergès, il s'agit d'une élection frauduleuse.⁷⁶

Suite à son élection, Michel Debré constate que les défis du développement de la Réunion sont encore plus grands qu'il ne l'avait tout d'abord envisagé. Pendant les années 1960, environ 50% de la population adulte était analphabète, et la scolarisation des enfants ne s'était pas beaucoup améliorée pendant les premières années de la départementalisation.

Debré souhaite donc transformer la Réunion en la débarrassant de ses problèmes démographiques et sociaux et mettre un terme à la misère. Les traces de la colonie d'exploitation étaient toujours évidentes. « *Les mots de droite et de gauche n'ont aucun sens*

⁷² L'Inspection générale des affaires sociales, (IGAS) Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117

⁷³ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.103

⁷⁴ <http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=faitsetchiffres/presentation/presentation.htm>

⁷⁵ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p. 103

⁷⁶ Histoire d'Outre-mer, Enfants de la Creuse - débat du 19 février 2017, url: <http://www.franceo.fr/emission/histoire-doutre-mer/diffusion-du-19-02-2017-21h45-20.02.2017>

à la Réunion. La seule division politique était et demeure celle qui sépare les nationaux des séparatistes.»⁷⁷

Entre 1960 et 1970 Debré réussit à développer les infrastructures portuaires et aériennes, il diversifie les moyens de télécommunication de l'île, il assure le développement de l'énergie électrique et du réseau routier, il modernise la culture de la canne à sucre. Debré réussit sa mission de concrétiser la départementalisation, en élevant le niveau de vie de la Réunion. Pourtant, l'influence considérable du PCR a créé une forte rivalité entre Paul Vergés et Michel Debré. Pour Debré, départementaliste, il fallait sauver la France des communistes ; l'autonomie de la Réunion aurait été encore une défaite, encore une perte pour la République après celle de l'Algérie. Pourtant le PCR n'était pas indépendantiste, mais autonomiste, souhaitant l'égalité avec les citoyens français et de lutter contre l'exploitation capitaliste. A cet égard, Michel Debré a tout fait pour lutter contre l'influence du PCR, il a constamment œuvré pour que la Réunion demeure sous l'administration française.

Debré a tout d'abord cherché une solution aux problèmes démographiques qui persistaient et entravaient le progrès social de l'île. Le géographe Defos du Rau a pu lui donner des idées à ce propos⁷⁸. En effet, après avoir vécu à la Réunion entre 1947 et 1956 pour étudier la géographie humaine de l'île, il termine sa thèse de doctorat d'État en 1958 et propose une série de solutions :

- 1) Envoyer une partie de la population à Madagascar.
- 2) Envoyer des Européens qui vivent à la Réunion en métropole.
- 3) Inciter le plus possible les jeunes à faire leur service militaire ou une formation en métropole. (la majorité de la population de la Réunion avait moins de 25 ans)

3.5.1 Des mesures pour contrôler la surpopulation

En 1960, les projets de migration vers Madagascar prennent fin avec la proclamation de son indépendance. En mars 2017, Françoise Vergés a publié une étude postcoloniale qui dresse le tableau des disparités entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, pendant la période 1960 - 1970. Les politiques proposées comme mesure de développement et comme solution au problème démographique sont l'émigration organisée et le contrôle des

⁷⁷ Debré Michel, *Trois Républiques pour une France. Combattre toujours*. 1969-1993, Paris, Albin Michel, 1994, p. 235.

⁷⁸ Defos du Rau, Jean, *L'île de la Réunion, Etude de Géographie humaine*, Bordeaux, Institut de Géographie, Faculté des Lettres, 1960

naissances. Une politique de répression est donc lancée, ce qui révèle une nouvelle page noire dans l'histoire de la France: Le but des pouvoirs publics étant de freiner la natalité, une campagne de sensibilisation à la contraception est menée en direction de la population réunionnaise, et la planification familiale est mise en place, ce qui permet de ralentir la natalité. Dans les DOM, l'avortement et la contraception sont des pratiques encouragées par l'État français, comme des moyens de contrôler la surpopulation des anciennes colonies. Selon Françoise Vergès, des milliers de Réunionnaises ont été stérilisées sans leur consentement, 8000 femmes par an, et davantage encore ont été forcées à se faire avorter entre 1960 et 1970 à la Réunion. Les médecins en charge d'avortements et stérilisations forcées ont, selon Françoise Vergès, même fait fortune grâce à cette politique antinataliste, en demandant des remboursements par la Sécurité social pour des opérations chirurgicales⁷⁹. Il s'agit d'une politique où l'Etat français instrumentalisait les femmes noires pour contrôler la natalité. Il y avait donc non seulement des transplantations de la population, mais aussi une gestion politique du ventre des femmes.⁸⁰

Dans le même temps, en métropole, les avortements sont interdites et criminalisées, entre autres à cause de l'exode rural, il existe une inquiétude face à la baisse de la fécondité⁸¹.

Le 26 avril 1963, Michel Debré, nouveau député de la Réunion, crée alors le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer, dit le BUMIDOM. Il s'agit de promouvoir une migration de la population jeune de la Réunion en âge de procréer, vers l'Hexagone⁸². Or, « *la migration était considérée par les communistes comme « une nouvelle traite des nègres* »⁸³. Ainsi, l'émigration d'enfants de familles défavorisées débute. Ils sont envoyés dans des départements sous-peuplés de la métropole : la Creuse, le Gers, le Tarn, la Lozère et plusieurs autres départements. Le nom officiel de cette politique est « Politique départementale de migration des pupilles »⁸⁴.

Cette politique a laissé des traces profondes sur l'île.

Le démographe Frédéric Sandron souligne que de jeunes femmes réunionnaises ont aussi été envoyées dans ces départements pour trouver un conjoint. Cette migration de femmes était selon lui « *un moyen d'augmenter la natalité en métropole.* »⁸⁵

⁷⁹ Vergès, Françoise, *Le ventre des femmes, Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel, 2017, p.10

⁸⁰ Ibid.couverture

⁸¹ Ibid.

⁸² Sandron, Frédéric, *La population réunionnaise*, IRD Éditions, Paris 2007, p.11

⁸³ Gauvin Gilles. « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) ». In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 68, octobre-décembre 2000. p. 88

⁸⁴ Sandron, Frédéric, *La population réunionnaise*, IRD Éditions, Paris 2007, p.10

⁸⁵ Ibid. p.19

3.5.2. Le BUMIDOM

La politique d'émigration s'est organisée en deux temps : d'abord vers d'autres territoires d'outre-mer, entre 1952 et 1961, ensuite, avec la création du BUMIDOM, vers les régions désertées de la métropole à partir de 1963. La politique migratoire débute par la création du Bureau de Développement de la Production agricole (BDPA). Un organisme public pour le développement agricole, qui lance une migration organisée vers Babetville, un village fondé par Raphaël Babet à Madagascar (voir p.9). Après l'arrivée de Debré en 1963, le BDPA est devenu le BUMIDOM) et la DDASS. En 1982 le BUMIDOM a été transformé en Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-mer (ANT). En 2010 l'ANT est devenue l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (l'ADOM).

En 1963, la bataille démographique à la Réunion est une priorité pour Debré, et il est persuadé d'avoir trouvé la bonne solution quand il crée le BUMIDOM, en nommant comme son administrateur, Albert Bros, ancien directeur du BDPA. Debré met aussi en œuvre la troisième solution proposée par Defos du Rau, en incitant le plus possible les jeunes à faire leur service militaire ou leur formation professionnelle en métropole.

La politique migratoire de Debré va évoluer selon un quatrième mode : le transfert de mineurs, autrement dit : une « migration de l'ombre ». ⁸⁶ Debré met désormais en œuvre la migration des pupilles en métropole avec la DDASS. Selon Ivan Jablonka « [...] pour resserrer les liens d'interdépendance entre l'île et la métropole et conjurer la menace de l'autonomie - La Réunion est restée le DOM rêvé par Debré. » ⁸⁷

Debré a décidé d'augmenter les allocations familiales à la Réunion, mais l'argent est versé dans un Fond d'action et non directement aux familles, ce qui a maintenu le décalage socio-économique entre la Réunion et la métropole. ⁸⁸

Selon Debré, « l'avenir de La Réunion et des Réunionnais dépend de trois actions qui déterminent l'économie, le social, le politique. Il faut éviter le surpeuplement, rompre l'isolement, éduquer filles et garçons. » ⁸⁹

⁸⁶ Ascaride, Gilles, Corine Spagnoli, Philippe Vitale, *Tristes tropiques de la Creuse*, Éditions K'A, 2004, p.72

⁸⁷ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.124

⁸⁸ Ibid., p.120

⁸⁹ Debré, Michel, *Une politique pour la Réunion*, Plon, Paris 1974, p.31

3.5.3. La DDASS

La DDASS⁹⁰ a été beaucoup critiquée pour avoir « volé » des enfants dans les années 1960-1980, lorsque elle s'occupait de placer des enfants orphelins ou des enfants maltraités dans des foyers ou des familles d'accueil. Il est par conséquent très intéressant de comparer le transfert des pupilles de la Réunion en France avec la politique de placement des enfants de la DDASS en métropole. Selon Ivan Jablonka, le transfert d'un enfant de la Réunion à la Creuse est un transfert sur le territoire français, un transfert entre deux départements, et cela ne diffère pas d'un transfert d'enfants d'une ville du nord de la France, comme Lille par exemple, à la Creuse. Souvent la DDASS plaçait les enfants à la campagne, et les enfants étaient souvent exploités comme main-d'œuvre dans les fermes. Les prétextes de la DDASS pour enlever un enfant à ses parents étaient souvent fallacieux ; dans bien des cas, il n'y avait pas de preuves d'abus ou de maltraitance. Il suffisait de soupçonner une mauvaise éducation : cela constituait alors un prétexte pour enlever un enfant à sa famille. Pour Michel Debré, ces enfants étaient tous Français, et ils étaient chez eux partout en France, quelles que fussent leur couleur de peau, leur religion ou leurs origines. Selon Gilles Gauvin, Debré n'a jamais eu l'intention d'exterminer une population indésirable, comme c'était souvent le cas avec les aborigènes en Australie et les indigènes des Amériques. Au niveau administratif, des fautes graves ont causé de nombreuses souffrances à beaucoup des 2150 enfants transférés de la Réunion. Certains enfants ont quitté une famille alcoolique à la Réunion pour subir des abus sexuels et de la violence dans une famille en métropole. Selon Gauvin, il ne s'agit pas d'une déportation d'enfants, car dans les années 1960-1980 de nombreux enfants métropolitains de la DDASS sont victimes de l'insuffisance du système d'aide sociale de l'Etat. À l'époque, des enfants de toute la France ont été retirés à leurs familles pour être placés dans des pouponnières, ensuite des institutions. Ces enfants ont souvent vécus des abus et de la maltraitance. Selon une enquête de l'INED⁹¹ datant de 2006, révèle que 40% des SDF sont des anciens « enfants de la DDASS »⁹². Le président du CRAN, *le Conseil représentatif des associations noires*, qui a pour but de défendre les personnes noires de France contre la

⁹⁰ La Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales plus connue sous l'acronyme DDASS est une administration départementale déconcentrée de l'État (anciennement service extérieur) intervenant dans le champ des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales. Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, les DDASS ont été supprimées le 1^{er} avril 2010.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_d%C3%A9partementale_des_Affaires_sanitaires_et_sociales

⁹¹ Institut national des études démographiques

⁹² http://www.liberation.fr/societe/2009/12/31/les-enfants-de-la-ddass-sont-toujours-stigmatises_601965, 08.03.2017

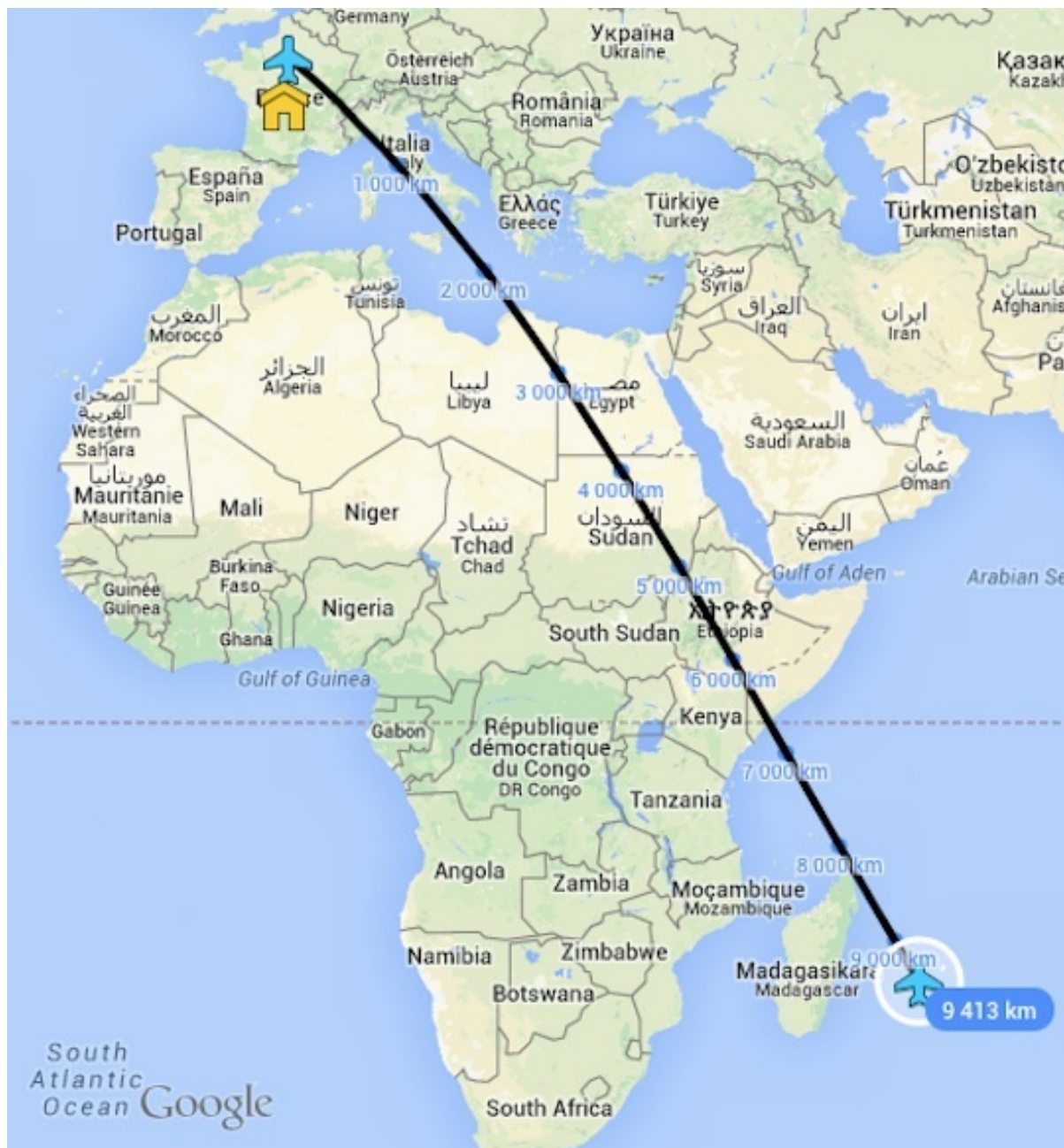
discrimination, Louis-Georges Tin, parle de « *déportation* » d'enfants, car il y aurait eu « *volonté de tuer l'avenir d'un peuple* ». ⁹³ Il exprime ainsi le contexte de cette politique migratoire : « *C'est tout un cadre qui a fait que l'Etat a décidé ce qui était bon pour les Réunionnais [...] comme si les populations n'avaient aucune autonomie de parole.* » ⁹⁴ Cela montre une nette différence d'interprétation du terme de « *déportation* ». Selon Joanès Louis, vice-président du CRAN, la DDASS a pratiqué un tri des enfants selon leur couleur de peau : « *Pourquoi 90 % d'entre eux étaient-ils noirs ou métis ? Pourquoi y a-t-il eu si peu d'enfants de type européen ? Nous démontrerons que l'Etat ne visait qu'une catégorie de population.* » ⁹⁵

⁹³ *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2016/08/26/l-histoire-inachevee-des-enfants-voles-de-la-reunion_4988407_4497186.html#jZY7VZ9prZcE06AG.99, 01.09.2016

⁹⁴ <http://la1ere.francetvinfo.fr/une-commission-alternative-pour-les-reunionnais-de-la-creuse-344907.html>. 29.03.2016

⁹⁵ *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2016/08/26/l-histoire-inachevee-des-enfants-voles-de-la-reunion_4988407_4497186.html#jZY7VZ9prZcE06AG.99 15.09.2016

4. Les enfants de la Creuse



96

⁹⁶ Image tirée de : <https://no.pinterest.com/axelleouu/l%C3%AElle-de-la-r%C3%A9union/>, 30.08.2016

4.1 Une vision négative de la culture et de la langue créoles

Pour bien poser le décor, l'ère coloniale est terminée, mais le passé et la conviction de la supériorité européenne ont laissé des traces. Depuis la départementalisation en 1946, les Réunionnais ont éprouvé des difficultés à trouver leur identité dans une société française qui a maintenu une vision négative de la culture et de la langue créoles. La départementalisation c'est la loi, mais les structures de la société coloniale ont perduré pendant longtemps. C'est une société néocoloniale. Quand le BUMIDOM, en 1963, prend pour cible les enfants et les envoie en métropole, leur vie change du tout au tout. Non seulement ils sont arrachés à leur famille et déracinés, mais il est interdit, aux pupilles arrivés en métropole de parler le créole. Ils doivent également s'adapter au froid, à des aliments nouveaux et étranges comme le camembert ou l'andouillette.

S'agit-il d'une politique assimilatrice ou d'une politique d'intégration ? Pendant l'ère coloniale, les normes et les valeurs de la France ont été la seule culture acceptée, et la France avait le droit, étant le colonisateur, d'imposer cette culture aux colonisés. Cette politique a-t-elle perduré après la départementalisation ? Peut-on accuser l'État français d'avoir imposé les normes et les valeurs de la société française aux pupilles, leur dérobant leur propre identité, les séparant complètement de leur culture d'origine ? Selon la politologue Françoise Vergès il s'agit d'un cadre raciste et d'une volonté d'instaurer un nouveau régime postcolonial, Plusieurs acteurs sont complices de cette politique mise en place par Michel Debré, des hauts fonctionnaires, des travailleurs sociaux qui ont organisé ces transferts sans écouter les plaintes des enfants ou des parents. L'Eglise, à travers le travail des religieuses dans les pouponnières, est également impliquée, puisque ces religieuses n'ont pas posé de questions sur les enfants dont on avait changé les prénoms et qu'on envoyait en métropole. Enfin, les médias de la Réunion, notamment les journaux tenus par le préfet de la Réunion, ont été complices de cette politique.

Selon Jablonka *"la migration enfantine est donc la traduction humaine de la départementalisation ; elle illustre les ravages que la loi républicaine a provoqués en*

*déferlant sur l'ancienne colonie. Son caractère destructeur va donc de pair avec sa légalité : le scandale en éclatant, masquera ce paradoxe.»*⁹⁷

En France, cette opération a été réalisée grâce à deux éléments essentiels, selon Jablonka : premièrement la loi républicaine qui consiste à penser que chaque enfant, à partir du moment où il est sur le territoire français, peut s'adapter sans conséquences néfastes ; deuxièmement, la politique d'intégration de la Réunion à la nation française.

La culture assimilatrice était un phénomène propre à la République française, mais le transfert d'enfants, la façon de les enlever à leurs père et mère, de nier leurs racines, de les transférer de force est également un phénomène connu en Angleterre, en Espagne, au Canada, au Groenland et en Australie.

Entre 1947 et 1967, environ 10 000 enfants ont été envoyés en Australie depuis l'Angleterre. L'idée était de déplacer ces enfants des orphelinats surpeuplés en Angleterre, pour leur donner une vie meilleure en Australie. La plupart de ces enfants ont été envoyés sans l'accord de leurs parents. La majorité d'entre eux n'étaient pas des orphelins, ils étaient enlevés par les services sociaux, qui leur disaient que leurs parents étaient morts. Ainsi, lorsqu'un parent a essayé de récupérer ses enfants à l'orphelinat, on lui a rétorqué qu'ils avaient été adoptés. La politique a été conçue pour peupler l'ancien empire britannique de citoyens de «bonne souche britannique », en violant les droits de l'homme, et provoquant ainsi une immense douleur aux enfants et à leur famille. Ce ne fut pas un «nouveau départ » pour ces enfants. La vie commence quand un enfant naît, non pas quand une décision de politique sociale impose des normes et des valeurs différentes.

4.2 La vie des enfants réunionnais en France

Les enfants ont été repérés et emmenés par les assistants sociaux de la DDASS de la Réunion. Pour certains entre d'eux, ils ont passé quelque temps dans des institutions à la Réunion avant de partir pour la France. Les enfants ont été envoyés en France, la plupart directement dans une « maison spécialisée » à Guéret, dans la Creuse⁹⁸. Un foyer construit spécialement pour accueillir les Réunionnais, dirigée par un ancien chef du Service

⁹⁷ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.194

⁹⁸ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.202

d'assistance à la Réunion. Les victimes n'ont pas de bons souvenirs de ce foyer aujourd'hui : « *C'est là que ça bastonnait avec les éducateurs. On avait parfois le dessus mais quand ils nous maîtrisaient, ils nous attachaient aux radiateurs et appelaient les policiers, qui nous embarquaient et nous frappaient* »⁹⁹.

Le foyer construit en 1963, a été, jusqu'en 1982, le centre de tri, pour les enfants de la Réunion. « *En 1966, la maison de l'enfance était pleine à craquer. Il y avait des arrivages par cars entiers* », explique Simon A-Poi, le président de l'Association des Réunionnais de la Creuse¹⁰⁰. Les pupilles ont aussi été placés dans des institutions religieuses dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, les Alpes-Maritimes, le Tarn, la Lozère et le Rhône. Certains enfants ont été adoptés, d'autres ont passé leur enfance dans différentes institutions. Pour certains enfants, surtout ceux qui avaient entre six et dix-sept ans quand ils ont été arrachés à leur famille, la souffrance a été insupportable, notamment en raison du souvenir de leurs parents et de l'espoir d'un retour, pour ensuite réaliser qu'il n'y aurait pas de retour... Les lettres envoyées n'ont jamais reçu de réponses, parce que les services sociaux les ont aussi confisquées. La plupart des parents n'ont jamais revu leurs enfants. Aujourd'hui il y a encore des centaines d'ex-mineurs qui cherchent leurs racines à la Réunion.

De nombreux enfants ont tenté de se suicider, surtout pendant qu'ils étaient adolescents. Jessie Moënner a 61 ans aujourd'hui, elle en avait 11 quand elle est arrivée en métropole, dans le Gers. Elle raconte dans un entretien publié dans *Le Monde*¹⁰¹ qu'elle a tenté plusieurs fois de se suicider. En effet, ces enfants, placés dans des foyers ou dans des familles adoptives, ont souvent été considérés comme une « main-d'œuvre gratuite ». De plus, ces enfants étaient parfois victimes d'abus sexuels et de maltraitance physique et psychique. Lors des auditions organisées à Guéret par la commission d'experts le samedi 7 janvier 2017, une ex-pupille de 63 ans a raconté qu'elle avait 13 ans quand on l'a transférée dans la Creuse avec ses sœurs. Elle a été placée dans une famille où elle a subi des abus sexuels réguliers, et elle n'en a jamais parlé à personne. Une autre femme, de Limoges, a partagé l'histoire de son père, ancien pupille de l'État, qui s'est suicidé après une dépression. La souffrance de ces exilés a souvent été à l'origine de dépressions ou d'autres problèmes psychologiques.¹⁰²

⁹⁹ http://www.lamontagne.fr/gf/LM_M_reunion-creuse/index.html 02.02.17

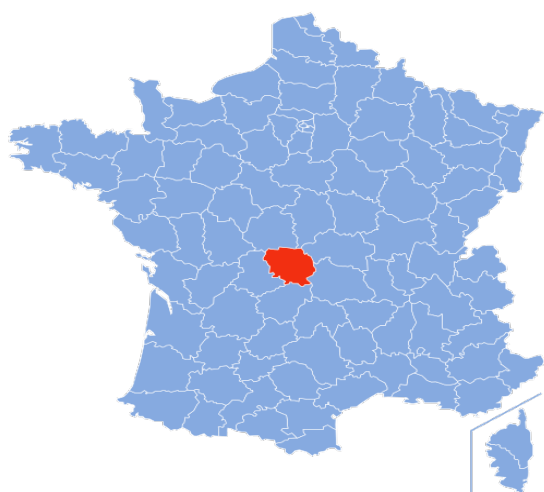
¹⁰⁰ http://www.lamontagne.fr/gf/LM_M_reunion-creuse/index.html 02.02.17

¹⁰¹ *Le Monde*, « L'histoire inachevée des enfants volés de La Réunion », 26.08.2016

¹⁰² Ho Hoa, Julie, « Réunionnais de la Creuse : émotion immense lors des auditions de la commission », *La Montagne*, publié le 08.01.2017,

Cependant, il est important de mettre également en lumière les témoignages des exilés qui ont bien vécu cette histoire. Ainsi, une dame a déclaré avoir vécu une belle vie en France, n'ayant manqué de rien. Un monsieur est venu dire qu'on lui avait sauvé la vie en l'envoyant en France, car à la Réunion il avait vécu la misère et des problèmes avec l'alcool. Quand j'ai demandé à Gilles Gauvin¹⁰³ qui sont les responsables de cette affaire, il me répond que, en ce qui concerne les responsabilités, la vox populi a désigné Michel Debré comme l'initiateur de l'affaire, mais les travaux récents mettent en évidence de multiples responsabilités.

4.2.1 Le département de la Creuse



Les enfants réunionnais ont été envoyés dans plusieurs départements, mais la Creuse est devenue le symbole de cette affaire, peut-être parce que c'est la Creuse qui en a accueilli le plus grand nombre. Elle est aussi située dans la région la plus froide de France, une région marquée par l'exode rural, qui se trouve au cœur même du pays.

La Creuse fait aujourd'hui partie de la région de Nouvelle Aquitaine, et elle est voisine des départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cher et de l'Indre. La Creuse est le département le moins peuplé de France, après la Lozère. Entre 1946 et 1962 sa population est passée de 188 669 à 163 515 habitants, soit une diminution d'environ 14%. Aujourd'hui la population est de 120 581 habitants. Le climat est très humide et froid, les hivers sont souvent longs et neigeux, ce qui représente un très grand contraste avec le climat de la Réunion. La Creuse avait déjà accueilli des enfants. Le 30 avril 1943, un millier d'enfants de la région parisienne, éprouvés par les bombardements des Alliés venaient

¹⁰³ Historien et membre de la commission mise en place par le ministère des Outre-mer.

trouver refuge dans la Creuse. Vingt ans plus tard, en 1963, le département accueille à nouveau des enfants... cette fois-ci les enfants de la Réunion.

Pour les enfants transférés en métropole, c'était un véritable choc d'arriver dans la Creuse. Jablonka constate dans son livre que les éducateurs de la Creuse s'étonnaient de la difficulté avec laquelle les enfants réunionnais s'adaptaient au froid.

« De fait, les maladies des voies aériennes supérieures sont fréquentes : grippe, rhume, maux de gorge, bronchites sont le lot des Réunionnais qui débarquent en métropole. L'acclimatation se fait péniblement et le froid devient synonyme de souffrance, voire de terreur. »¹⁰⁴

Pour les enfants, le fait d'être arrachés à leur famille, leur île tropicale, leur identité créole, leur langue, pour ensuite devoir s'acclimater à la neige, aux vêtements d'hiver, à la solitude, était sans nul doute dramatique.

4.2.2 Marie-Thérèse Gasp

Marie-Thérèse Gasp est née en 1963 à la Réunion. Trois ans plus tard, en avril 1966, elle est envoyée en métropole avec une cinquantaine d'enfants âgés entre 3 mois et 17 ans, loin de sa mère, loin de ses racines. Marie-Thérèse a été placée dans le foyer de Guéret dans la Creuse. Dans son dossier de la DDASS, on a marqué :

*« GASP Marie-Thérèse- née le 20 février 1963
Noire, yeux très sombres, cheveux frisés - Marie-Thérèse a un visage souriant et agréable.
C'est une enfant éveillée, affectueuse, qui aime qu'on s'occupe d'elle. Elle aurait tendance à faire des caprices.
Avis favorable pour adoption en Métropole.
Signé : Dr. XXX¹⁰⁵ »*

Un an plus tard, la petite Marie-Thérèse est adoptée par la famille Foucher dans la Sarthe, où elle a reçu le nom de Dominique Foucher. Le nom de naissance de Marie-Thérèse Gasp est donc effacé.

¹⁰⁴ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole* (1963-1982) Éditions du Seuil, Paris, 2007, p. 29

¹⁰⁵ Dossier de Marie-Thérèse Gasp, retrouvé à la DDASS par elle-même

Parmi les 2 150 enfants déplacés de la Réunion entre 1963 et 1982, Marie-Thérèse a la chance d'être placée dans une famille avec des frères et sœurs. Ses parents adoptifs l'ont accueillie comme leur propre fille et ils ne savaient pas que sa mère avait cherché à la récupérer à la Réunion, et que les services sociaux de l'époque leur cachaient la vérité. Après des années de recherche, Marie-Thérèse a enfin revu sa mère, 33 ans après qu'elle avait été envoyée en métropole. Marie-Thérèse a été chanceuse, car les parents de certaines des victimes, étaient déjà décédés quand ils ont réussi à les identifier. A ce jour, d'anciens pupilles n'ont toujours pas réussi à retrouver leurs racines, ni à connaître leur véritable identité, car les enfants ont été immatriculés « pupilles de l'État » et il a été très difficile de retracer leur passé dans les dossiers d'adoption de la DDASS. La commission mise en place par le gouvernement travaille maintenant à ce que toutes les victimes puissent reconstruire leur identité et retrouver leurs racines.

4.2.3 Valérie Andanson

Valérie Andanson a vécu seize ans dans le mensonge. Elle est aussi née en 1963 à la Réunion, mais sur sa carte d'identité nationale, il est écrit qu'elle est née à Brionne dans la Creuse, le 24 mars 1963. Après un long voyage à l'âge de trois ans, Valérie a été placée dans une famille d'accueil en métropole, où elle a vécu un enfer de violence et de maltraitance. Puis elle est arrivée dans une famille adoptive dans la Creuse où elle a connu l'amour et une vraie vie de famille. Elle n'a jamais eu d'explications pendant son enfance, le couple qui l'a reçue dans la Creuse et qui l'a adoptée, lui a dit qu'elle avait toujours été leur fille et qu'ils étaient bien ses parents : « *J'avais sept ans lorsque j'ai été adoptée. Ma mère biologique était décédée lorsque j'ai été exilée. Elle a signé les actes d'abandon un an avant son décès.* »¹⁰⁶ Valérie a mis du temps à se sentir en sécurité chez ses nouveaux parents, mais au bout d'un an elle a réussi à se sentir chez elle. Elle a posé beaucoup de questions sur sa peau bronzée, mais sa mère adoptive a toujours été très évasive, sans vouloir dire la vérité sur ses origines. Sa famille a maintenu le secret d'adoption par amour pour elle, pensant la protéger. Cependant, à l'école, Valérie s'est toujours sentie différente, et les autres élèves lui ont souvent fait des remarques négatives sur sa peau bronzée. Elle s'est sentie rejetée par les autres élèves. Arrivée au collège, elle a vécu encore des moments douloureux de racisme. Sa

¹⁰⁶ Entretien avec Valérie Andanson, janvier 2017

vie a basculé lorsqu'elle a découvert, à l'âge de seize ans, qu'elle avait été adoptée. Elle a rencontré un de ses frères biologiques, qui vivait aussi dans la Creuse. C'était alors le premier jour de sa quête pour connaître la vérité sur son histoire. Elle avait trois sœurs et deux frères, tous dans la même ville. Deux de ses sœurs étaient dans d'autres familles adoptives, tandis que ses deux frères et sa grande sœur ont tous vécu dans des foyers dans la Creuse. Valérie a demandé pourquoi ils n'étaient pas venus la voir depuis tout ce temps dans la même ville. Son frère lui a alors raconté que les services sociaux lui avaient interdit de la contacter¹⁰⁷.

Son grand frère a mal vécu cet exil, les retrouvailles tardives entre les frères et sœurs ont été éprouvantes. Il est resté à la DASS jusqu'à sa majorité allant de famille d'accueil en famille d'accueil. Plus tard, il a mis fin à ses jours quand Valérie avait 25 ans. Valérie pense qu'il avait trop mal vécu cette enfance ravagée par les mensonges et les traumatismes.

Lorsque Valérie est retournée à la Réunion pour la première fois, à 29 ans, elle a été choquée par la pauvreté et la misère de la Réunion. Elle a alors pensé qu'elle était Creusoise, et qu'elle avait finalement eu de la chance de venir en France.

« La première fois que j'y suis allée, j'étais complètement dans le déni car je laissais ma maman adoptive en métropole qui était complètement contre mes retrouvailles avec ma famille biologique.... Je n'étais vraiment pas bien psychologiquement. Aujourd'hui, je dirais : j'aurais préféré rester auprès de ma famille réunionnaise pauvre certainement, mais tous ensemble. »

Avec le recul, Valérie réalise donc que son origine réunionnaise est fondamentale dans la construction de son identité. Elle comprend qu'elle a vraiment souffert du manque de fratrie et qu'elle en souffre encore. En effet, ils n'ont pas été élevés ensemble, elle et ses frères et sœurs n'ont pas vécu les jeux d'enfants ensemble, ils n'ont pas connu la complicité, les relations entre frères et sœurs. Aujourd'hui ils se sont retrouvés, mais ils ne se voient pas souvent... Elle souligne :

« L'État français nous a volé notre enfance. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. En effet, il y avait beaucoup de misère à la Réunion. Peut-être que le projet de Michel Debré de prélever le maximum d'enfants pour les transplanter dans des départements ruraux de la métropole (64 en tout) partait de bonnes intentions mais il n'y a eu aucun suivi et des dérives importantes. C'est un véritable vol d'enfants, nous avons

¹⁰⁷ France 2, interview avec Valérie Andanson "Mille et une vie", le 28 novembre 2016.

été broyés, transférés comme des objets et nos droits d'enfants ont été bafoués. Cet exil forcé n'a rien apporté. Il aurait mieux valu apporter de l'aide aux familles sur place pour qu'elles puissent garder leurs enfants. Cette histoire est une affaire d'État, il persiste trop de zones d'ombre et nous comptons beaucoup sur la commission nationale pour faire la lumière. »¹⁰⁸

101

NOM P E R I G O G N E

Prenoms Marie Germaine

Né le 24 Mars 1963
à "Bois-de-Nèfles"
SAINT-PAUL (REUNION)

NATIONALITÉ FRANÇAISE



Taille Om,84

Signes particuliers Néant

Domicile "Direction Action Sanitaire et Sociale"
SAINT DENIS (REUNION)

Fait le 3 JUIN 1966
par LE PREFET DE LA REUNION

Signature du titulaire

Empreinte index gauche

Pour le Préfet
Le Directeur des Affaires
Générales



¹⁰⁸ Entretien avec Valérie Andanson, janvier 2017

« 1. Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.

2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible. »¹⁰⁹

En regardant la Déclaration des droits de l'Enfant signée le 20 novembre 1959, on se demande si ces principes ont été appliqués pour les enfants dans les départements d'Outre-mer.

« Principe 6 : L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants. »¹¹⁰

La maison spécialisée pour accueillir les enfants de la Réunion à Guéret ne donne pas l'impression d'une atmosphère d'affection et de sécurité, mais plutôt le contraire. Et quelles ont été les circonstances exceptionnelles permettant de séparer ces enfants de leur mère ? Peut-être la crainte de l'État de devoir trop payer des allocations aux familles nombreuses ? Les pouvoirs publics n'ont pas assuré que les droits de l'enfant s'appliquent aux enfants de la Creuse. La politique de Debré avait peut être l'intention de « civiliser » ces enfants, de les sortir de la pauvreté et de les donner une éducation, mais en créant ce projet de transplantation d'enfants, ils n'ont pas pensé au bien-être de l'enfant, ils n'ont pas tenu compte de l'importance de l'appartenance et de l'identité de ces enfants. Il en a résulté que ces enfants ont souffert énormément, sans comprendre pourquoi. Il est prouvé que le lien maternel et l'amour parental sont primordiaux pour le développement psycho-social d'un

¹⁰⁹ <http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/> 20.02.2017

¹¹⁰ <http://www.humanium.org/fr/normes/declaration-1959/texte-integral-declaration-droits-enfant-1959/> 20.02.2017

enfant. La pédiatre et neurologue Jenny Aubry a publié en 1955 *La Carence de soins maternels* où elle constate que "*la séparation qui implique la perte de la mère est un traumatisme qui produit un choc comparable à une maladie aiguë*"¹¹¹ Être arrachés à leur famille, à leur fratrie, à leurs racines entraîne des conséquences sur la vie affective et sociale des enfants concernés et a des effets qui se manifestent tout au long d'une vie.

¹¹¹ Aubry, Jenny, *la Carence de soins maternels*, Paris, PUF, 1955: psychanalyse des enfants séparés. Études cliniques, 1952-1986, Paris, Denöel, 2003; enfance abandonnée: la carence de soins maternels, Paris, scarabée, À.-M. Metallé, 1983.

5. L'occultation, les années de silence



112

5.1 Les mensonges

Dans les années 1960-1970, à la Réunion, les parents en difficulté, vivant dans la pauvreté, sans emploi, victimes de la misère, ont eu la possibilité de confier leurs enfants aux services sociaux. Mais quand les parents ont voulu récupérer leurs enfants plus tard, la réponse des services sociaux a été le plus souvent négative, sans explications. Tel est le destin de milliers d'enfants envoyés à la métropole, sans l'accord de leurs parents, et de manière à ce que les enfants ne puissent pas retrouver leurs racines. Selon l'article 350 du code civil, le tribunal peut déclarer un enfant abandonné et adoptable, si ses parents s'en désintéressent pendant un

¹¹² Image tirée de : <http://www.reunionnaisdumonde.com/spip.php?article6687> 08.03.2017

an, sans prendre de ses nouvelles après l'abandon. Dans de nombreux cas, les parents ont signé l'acte d'abandon, avec la volonté de donner aux enfants la possibilité d'une éducation et d'un meilleur avenir, en métropole. Vu le chômage et la misère à la Réunion, ils se voyaient souvent incapables de s'en occuper, ou bien ils ont été disqualifiés par la DDASS, et dans ces cas-là, un juge pouvait, conformément à la loi, signer l'acte d'abandon à leur place. Les parents qui ont volontairement signé, ont cru qu'ils allaient revoir leurs enfants chaque année, qu'ils allaient avoir de leurs nouvelles de temps en temps, mais l'administration de la DDASS leur a menti. Contrairement à ces promesses, après le départ en métropole, pour la plupart c'était la rupture totale avec leurs parents, leur culture, leur langue, un nouveau départ, l'élimination de leur passé. Sans aucun doute, ce fut pour les enfants, un déracinement brutal, et très vite on a pu constater que cette migration était un échec. L'éducation promise aux enfants n'a pas non plus été réalisée, la plupart ont suivi des apprentissages chez des artisans ou des agriculteurs. Certains enfants ont subi des conditions indignes, et ont été maltraités et exploités. Ils ne sont jamais retournés à la Réunion. Jusqu'à ce jour, la plupart n'ont jamais revu leurs parents, car avec le temps passé depuis, les parents sont aujourd'hui souvent décédés. Certains enfants ont été placés dans des familles adoptives, et ils ont bien vécu leur vie. D'autres ont subi de nombreux traumatismes psychologiques et ont tenté de se suicider. Alix Hoair, ancien directeur du foyer de l'enfance à Guéret entre 1969 et 1971, dénonce aujourd'hui les mensonges servis aux parents, selon lequel les enfants allaient revenir tous les ans. En 1966, des journalistes ont pourtant visité le centre d'accueil à Guéret. Ils ont publié un article dans le journal *Le Populaire du Centre* ;

« 150 Réunionnais séjournent actuellement en Creuse. Ils s'y établiront à titre définitif. Le problème démographique de La Réunion est donc devenu un problème national et c'est à ce titre qu'un effort sérieux est tenté pour que ce petit coin de France perdu dans l'océan Indien à 12000 kilomètres de la métropole, connaisse des jours meilleurs... Cette expérience d'envoi massif d'enfants de La Réunion dans un département de métropole est la première tentée. Il faut penser que devant les excellents résultats qui ont été enregistrés, elle sera renouvelée. »¹¹³

Quand la migration des enfants a été lancée en 1963, elle est d'abord passée inaperçue. Mais très vite on va utiliser les termes de « rafle d'enfants » ou de « trafic officiel d'enfants, »¹¹⁴ pour désigner cette migration. Un article paru dans le journal *Témoignages* en 1968 va dans

¹¹³ France 3, Limousin Populaire du Centre du 03-09-66 sur les enfants réunionnais de Guéret, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/limousin/creuse/reunionnais-creuse-documents-qui-prouvent-que-on-savait-1171889.html>. 22.01.17

¹¹⁴ *Témoignages*, « Dans quel but cette véritable rafle d'enfants réunionnais? » 7 août 1968,

ce sens : « *Que deviennent ces enfants ? S'agit-il oui ou non d'un trafic officiel d'enfants ?* »¹¹⁵

*« Depuis quelque temps, n'assistons-nous pas à une véritable chasse aux enfants, en situation irrégulière qui sans papa ou sans maman, sont recueillis par des parents ou des voisins ? Pris en charge par le service d'aide sociale, ne sont-ils pas remis à des organismes privés ? Que deviennent ces enfants ? Ne seraient-ils pas acheminés vers la France ? »*¹¹⁶

Cet article ne reçoit aucun écho. Après de longues réticences, les médias ont décidé de fermer les yeux sur cette affaire. Membre de la commission nationale, Philippe Vitale, explique:

« Avec sa bonne conscience jacobine, Debré voulait, au contraire, que les enfants aient une meilleure vie et repeuplent les départements ruraux. »

Témoignages a poursuivi son enquête sur le fonctionnement de cette déportation d'enfants, en envoyant un journaliste dans la Creuse, pour visiter la maison spécialisée de Guéret. Le 16 décembre 1968 le PCR a porté cette affaire devant le conseil général de la Creuse, accusant Michel Debré et la DDASS d'avoir pour seul but de vouloir augmenter les chiffres de l'émigration.¹¹⁷ Michel Debré a occupé le poste de ministre de l'Économie et des finances de 1966 à 1968 dans le gouvernement de Georges Pompidou, ensuite il a été ministre des Affaires étrangères dans les gouvernements de Georges Pompidou et de Maurice Couve de Murville jusqu'en 1969. Cela peut expliquer sa position en tant qu'homme d'Etat et plus globalement le contexte dans lequel l'organisation de ce transfert d'enfants a eu lieu. Cela dit, il n'était pas le seul responsable, il a trouvé une série de complicités dans la haute fonction publique, jusque dans les rangs de l'Église mais aussi dans les médias.

5.2 Une déportation ?

Le 7 décembre 1966, le député martiniquais Aimé Césaire s'exprime au sujet de la migration forcée dans le journal *Le Monde* : « *L'émigration n'est pas une solution. C'est au surplus une sorte de déportation qui est de nature à alimenter le racisme en métropole* ». ¹¹⁸ Le fait

¹¹⁵ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.201

¹¹⁶ *Témoignages*, « Volontaires ou volontaires forcés? » 1^{er} août 1968,

¹¹⁷ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007 p.202

¹¹⁸ Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p.25

d'utiliser le terme de « déportation » dans ce cadre a été mal reçu, parce qu'il pouvait être interprété comme une allusion à l'holocauste.

Cette comparaison a évidemment été rejetée par Debré.

Le terme de déportation d'enfants n'est réapparu que le 3 septembre 1975, utilisé par le professeur Pierre Denoix, directeur général de la santé de 1974 à 1978¹¹⁹, qui a écrit une lettre au député de la Réunion. Cette correspondance interroge la motivation de Debré et sa manière particulière de vouloir insister sur la continuation de cette politique de transferts forcés. Cela est essentiel pour comprendre la volonté de faire toute la lumière sur cette affaire, surtout parce que Michel Debré, l'homme tout-puissant de la Réunion de l'époque, est souvent décrit comme l'homme responsable de cette opération.

«À l'occasion d'un rapport établi par Madame le médecin inspecteur départemental de la santé sur le fonctionnement du centre sanitaire et scolaire de Saint-Clar, dans le département du Gers, mon attention a été appelée sur la présence dans cet établissement de pupilles de l'île de la Réunion.

Malgré le renforcement des actions préventives à la Réunion, le recrutement par la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale de travailleurs sociaux, d'éducateurs spécialisés notamment, qui a permis de diminuer nettement depuis trois ans le nombre des recueillis, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'enfants sont encore placés dans divers départements métropolitains. Me référant aux travaux du groupe de psychiatrie infanto-juvénile de la commission des maladies mentales, il me paraît souhaitable qu'il soit mis fin à de telles pratiques qui me paraissent aller à l'encontre d'une politique de prévention des troubles mentaux, les jeunes ainsi écartés de leur milieu naturel étant placés dans des conditions psycho-sociales propres à favoriser leur inadaptation.

Ces « déportations » d'enfants ne suffiront d'ailleurs probablement pas à résoudre le problème de l'emploi dans les départements d'outre-mer que l'on met en avant pour les justifier. »¹²⁰

¹¹⁹ <http://www.histcnrs.fr/histrecmedcopie/notices/denoix.html> 03.03.17

¹²⁰ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p.276

Michel Debré a répondu personnellement à Pierre Denoix :

« Renseignements pris, j'ai appris qu'au début de ce mois était parvenue, sous votre signature, une circulaire qui intimait l'ordre d'arrêter l'envoi en métropole, et plus particulièrement dans le Gers, des pupilles de la Réunion.

Certes, dans l'ensemble des orientations destinées à améliorer l'avenir de cette île, l'envoi de pupilles est une action marginale. Elle n'en est pas moins fort utile pour des enfants dont le moins que l'on puisse dire est que l'avenir, dans cette île au très fort peuplement, serait incertain - et elle a donné, au cours de ces récentes années, les meilleurs résultats. [...]

Puis-je vous dire qu'en ce qui me concerne c'est avec une stupeur mêlée à la fois d'ironie et d'indignation que j'ai appris qu'un groupe de psychiatres spécialisés dans les maladies mentales infanto-juvéniles avaient condamné cette « déportation » ? Ce mot incroyable est, paraît-il, dans la circulaire. Quoique fort occupé, j'aimerais connaître ces psychiatres, pour leur demander en vertu de quels critères, au vu de quels résultats ils ont abouti à une conclusion qui peut, chaque année, condamner les dizaines d'enfants - c'est-à-dire, en quelques années, des centaines – à vivre difficilement, alors que des chances leur sont données d'une insertion en France, même, dans des conditions qui ont fait leurs preuves. Quand j'évoque telle orpheline, au mariage de laquelle j'ai assisté, ou tel garçon abandonné, qui vient de réussir brillamment un CAP dans une spécialité difficile (électromagnétique) pour ne prendre que deux exemples des trois derniers mois, j'éprouve une amertume. J'ai appris, comme vous-même, qu'un médecin digne de ce nom ne statuait qu'après examen clinique. Quels enfants réunionnais ont examinés ces psychiatres « infanto-juvéniles » ?

Il est bien évident que je ne tiens pas à mettre ce débat sur la place publique. L'effort entrepris par la Direction de l'action sanitaire et sociale, à tous égards et notamment du point de vue humain, mérite compliments et encouragements que, pour ce qui me concerne, je ne lui ménage pas. S'il apparaissait que la position de votre ministre était bien celle que paraît avoir inspirée ce « groupe de psychiatres », alors je serais amené à poser la question devant l'Assemblée nationale.

Mais je suis persuadé qu'il vous suffira d'examiner personnellement cette affaire pour constater avec stupeur que ces « déportations » sont l'expression de vues irréelles dont les conséquences seraient néfastes pour de jeunes êtres et que

l'entreprise doit être combinée avec un admirable mouvement d'adoption que nous n'arrivons pas toujours à satisfaire.»¹²¹

Les transferts d'enfants ont continué jusqu'en 1982. Lorsque François Mitterrand a été élu président de la République en 1981, il a opéré des changements, y compris la dissolution du BUMIDOM. J'ai demandé à Ivan Jablonka, lors de notre entretien, pourquoi Michel Debré a absolument tenu à continuer cette opération de transfert d'enfants pendant 20 ans, alors qu'il était conscient des grandes difficultés d'adaptation de ces enfants en métropole, ainsi que les conséquences dramatiques pour certains d'enfants (traumatismes, dépressions, suicides). Il m'a répondu que son idéologie républicaine en était sans doute la raison, sa conviction au sujet des bienfaits de l'assimilation, sa volonté de poursuivre et d'assurer l'intégration de la Réunion à l'ensemble national. L'explosion démographique était une menace pour l'évolution de l'île. La peur de l'influence autonomiste du PCR a aussi été un élément décisif et la crainte donc de voir l'île suivre le même chemin que l'Algérie. Cela nous mène au cœur du débat de l'époque, autonomie ou assimilation? L'occultation de cette affaire demeure un mystère, car, comme la Réunion fait partie de la France, Jablonka souligne dans son livre que *« le transfert des pupilles n'est, sur le plan légal, qu'un déplacement interdépartemental, une procédure courante qui n'appelle aucun commentaire. »¹²²* Et c'est ici que l'occultation devient un aspect difficile à comprendre, car les victimes n'ont pas eu accès à leur dossier de la DDASS. Leurs familles à la Réunion n'ont pas eu accès à l'information pour pouvoir contacter leurs enfants transférés. Pourquoi y a-t-il eu le cumul de mensonges envers les parents et les enfants ? Pourquoi y a-t-il eu sur les cartes d'identité des pupilles un lieu de naissance falsifié ?¹²³ Il faut interroger le système mis en place par l'Etat français pour falsifier le lieu de naissance d'un enfant, pupille d'Etat ou non. Cet acte montre qu'il y a eu, entre 1963 et 1982, la volonté d'entretenir un mensonge, en cachant la vérité à ces enfants. On revient alors à notre question : cette occultation peut-elle être considérée comme une démarche postcoloniale ? Car cette affaire rappelle l'attitude des puissances hégémoniques occidentales, en temps d'oppression coloniale.

¹²¹ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p, 277

¹²² Ibid. p. 239

¹²³ Voir les photocopies des cartes d'identité de Valérie Andanson figurant à la page 32-33.

5.3 Une politique pour repeupler la métropole ?

L'État français a déplacé les enfants de la Réunion sous prétexte de repeupler les régions rurales de la métropole. Mais les enfants ont été placés dans plus de 60 départements, dont des départements peuplés. Ce déplacement a donc été également motivé par la volonté de renforcer les liens entre la Réunion et la métropole. Pour le PCR et Paul Vergès, la Réunion vit toujours sous une forme de colonialisme, complètement dépendante de la métropole, elle est hantée par le chômage, l'analphabétisme, la faim et la corruption. Les problèmes de chômage ont poussé beaucoup de jeunes à migrer vers la métropole avec l'aide du BUMIDOM. On leur a promis un avenir en France, une bonne éducation, un travail sûr ainsi que le retour à la Réunion chaque été pour les grandes vacances. Or, il n'en a rien été puisque la plupart d'entre eux n'ont pas pu retourner à la Réunion, il y a des parents réunionnais qui n'ont revu leurs enfants que vingt à trente ans plus tard. De plus, avec cette migration vers la métropole, la Réunion a perdu ses jeunes, le groupe le plus dynamique de la société. Devant le conseil général en 1961, Vergès a souligné :

« ...La migration repose sur un mensonge : on promet aux travailleurs de bons salaires, un niveau de vie en hausse, des perspectives de promotion, et ils ne rencontrent en métropole que l'exploitation ou le chômage, la sous-qualification ou la domesticité, la solitude au milieu de la foule ou le racisme, sans pouvoir jamais revenir au pays. »¹²⁴

Selon le rapport de l'IGAS¹²⁵, le BUMIDOM a été créé « *en prenant appui au plan juridique sur l'article 2 de la loi du 30/04/46, afin de contribuer à la solution des problèmes démographiques intéressant les départements d'outre-mer* ». Il est essentiel de restituer les choses dans le contexte de l'époque, car évidemment la vie était beaucoup plus éprouvante, souligne Christian Gal, un des deux auteurs du rapport de l'IGAS¹²⁶. Mais d'après le livre *Tristes tropiques de la Creuse*, le BUMIDOM, qui a été fortement critiquée par les communistes locaux à l'époque, « [...] permet à l'État d'instrumentaliser de manière

¹²⁴ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p. 199

¹²⁵ Le rapport officiel de l'IGAS sur les enfants de la Creuse; L'Inspection générale des affaires sociales, p.31

¹²⁶ Interview de Christian Gal, Rennes, 10.07.2015

officielle son action ». ¹²⁷ Initialement cette migration vers la métropole ne devait concerner que des adultes sous le nom de « migration assistée ». Pour Michel Debré l'objectif était d'envoyer 8000 personnes par an de la Réunion vers la métropole, avec le slogan de motivation : « *Sortir de l'île est un enrichissement.* » ¹²⁸ Entre 1962 et 1981, 72 631 Réunionnais arrivent en métropole. Selon l'INSEE, environ 70 % des départs étaient à la charge du BUMIDOM. Cette politique migratoire visait à réduire le chômage à la Réunion en envoyant surtout des jeunes, convaincus par les campagnes médiatiques de « *faire fortune* ». Or il y avait trois modes d'émigration : « *la formation, les placements et les regroupements familiaux* » ¹²⁹ (« placements » signifiait des placements dans les entreprises ou dans les centres de formation) ¹³⁰. La politique migratoire de Debré va évoluer selon un quatrième mode : le transfert de mineurs, autrement dit : une « migration de l'ombre » ¹³¹. Et même si la Déclaration relative aux enfants, existant depuis le 26 septembre 1924 ¹³², exigeait des pays signataires le respect de l'identité de l'enfant et de sa dignité, d'une part, et que la Déclaration des droits de l'enfant avait été adoptée en 1959 ¹³³ d'autre part, il existait une autre perception des besoins élémentaires d'un enfant. Aujourd'hui, nous savons tous que l'amour est fondamental pour le développement d'un enfant. À l'époque, en 1963, on considérait qu'une bonne éducation suffisait à son épanouissement selon le rapport de l'IGAS. Cet aspect sociétal est essentiel pour comprendre comment Michel Debré a pu décider qu'il fallait envoyer des mineurs vers la métropole. D'après Debré, ce projet de transfert avait une logique : l'île était surpeuplée, alors qu'en France c'était le « désert démographique ». Comme solution aux problèmes démographiques et la misère qu'ils ont engendrés sur l'île de la Réunion, le gouvernement français a choisi l'émigration vers les départements en cours de désertification en France hexagonale. Les esprits étant encore influencés par l'idéologie coloniale, on pouvait considérer que ces enfants avaient la chance de quitter l'île de la Réunion car ils avaient la possibilité d'une vie meilleure en France métropolitaine, avec les « vraies » valeurs françaises, comme le soutient Christian Gal ¹³⁴. Selon le rapport de l'IGAS, le principal argument invoqué pour le départ de ces pupilles était de compenser l'exode rural

¹²⁷ Ascaride, Gilles, Corine Spagnoli, Philippe Vitale, *Tristes tropiques de la Creuse*, Éditions K'A, 2004, p.68

¹²⁸ Ibid. p.68

¹²⁹ Ibid. p.70

¹³⁰ Ibid. p.103

¹³¹ Ibid. p.72

¹³² <http://www.humanium.org/fr/histoire-des-droits-de-l-enfant/>

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Interview Christian Gal, Rennes, 10.07.2015

dans les départements d'accueil. L'IGAS n'a pas trouvé de documents présentant d'autres arguments pour justifier le transfert des enfants¹³⁵.

Selon ce rapport, les services sociaux ont enlevé des enfants à leurs familles en raison de leurs *conditions misérables*¹³⁶. Michel Debré a lancé le premier « convoi » d'enfants en 1963, principalement vers le Massif Central et le Sud-Ouest.

« Compte tenu de l'évolution des années passées et des perspectives des dix prochaines années, la venue en métropole est un impératif. C'est ce qu'on appelle communément la migration. »¹³⁷ [...] « Il faut atteindre le chiffre de 8000 Réunionnais venant chaque année en métropole. [...] Et prévoir de le maintenir pendant dix à douze ans. »¹³⁸

5.4 Un développement inachevé ?

« Si la date du 19 mars 1946 signe, de facto, l'intégration politique de la Réunion dans la République française, l'intégration économique et sociale de l'ancienne colonie sera pour sa part beaucoup plus longue à être mise en œuvre, et reste à ce jour inachevé. »¹³⁹

Pour la Réunion, les réformes de développement social et les conséquences de la départementalisation ne portent leurs effets qu'une dizaine d'années après leur mise en œuvre. Il semble que la France ait voulu que la départementalisation de la vieille colonie bourbonnaise efface toute son histoire coloniale. En réalité, les pages d'histoire ne s'effacent pas, au contraire, les pages d'histoire composent la toile de fond de l'avenir.

« Énonçons ce paradoxe : une République naît d'une révolution qui porte au monde les idéaux des Lumières - contre la tyrannie, l'exception, pour l'égalité, la liberté ; cette République se forge au cours des siècles contre les courants conservateurs et partisans

¹³⁵ Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117, p.7

¹³⁶ Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, 2007, p. 102

¹³⁷ Debré, Michel, *Une politique pour la Réunion*, Plon, Paris 1974, p. 40

¹³⁸ Ibid. p.44

¹³⁹Roinsard, Nicolas, « Soixante ans de départementalisation à La Réunion : une sociologie des mutations de l'organisation sociale et de la structure de classe en contexte postcolonial », Revue Asylon, Numéro 11, mai 2013, Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ? <http://www.reseau-terra.eu/article1278.html>

*de l'inégalité et l'arbitraire. Sans prétendre faire de ce passé colonial l'épicentre de nos tourmentes contemporaines, il nous faut admettre que l'héritage n'est pas sans séquelles. »*¹⁴⁰

L'abolition du régime colonial était la promesse de l'égalité sociale et économique, mais le fossé entre les riches et les pauvres ainsi que le taux de chômage très élevé alimentaient la déception et plusieurs manifestations très violentes ont eu lieu au cours des ces années. Des émeutes en février 1991 ont fait 11 morts, et en 1997, la Réunion a connu des manifestations contre les projets de réformes de la fonction publique. En 2000, la proposition du gouvernement français de diviser l'île en deux départements a suscité des manifestations; la proposition a ensuite été rejetée par le Sénat. En 2016, l'île a « fêté » le 70^{ème} anniversaire de sa départementalisation. Paul Vergès s'est exprimé à ce sujet sur un plateau du Journal télévisé d'Antenne Réunion : « *L'autonomie de l'Outre-mer est la seule solution pour une égalité réelle. »*¹⁴¹

5.5 La culture d'assimilation- l'hégémonie culturelle

Le 4 octobre 1965 Michel Debré prononce un discours à la Réunion : « *Le statut de département [...] est le résultat naturel, au lendemain d'une nouvelle et difficile victoire d'une évolution juridique commandée par le sentiment...* » Selon lui, il ne s'agit pas d'occulter l'histoire du passé, mais de construire une nation, il faut oublier les périodes difficiles. La Réunion est une société qu'on a créée avec la brutalité et la violence de l'esclavage, mais cet aspect du passé colonial ne sera jamais évoqué par Debré.¹⁴² Pour une partie de la population française, la colonisation a tendance à réveiller des sentiments et des souvenirs très négatifs, notamment l'utilisation de la torture lors de la guerre d'Algérie. Pour d'autres la colonisation a permis l'éradication totale de la variole et d'autres maladies contagieuses dans ce même pays, et ils regardent l'œuvre coloniale française avec fierté.

La France a toujours prétendu être un pays colonisateur différent des autres. Les Français ont affirmé qu'ils n'exploitaient pas les colonies, Et s'ils les exploitaient, ce n'était pas dans leur intention. Mais l'assimilation promise était toujours repoussée à plus tard. Et après la

¹⁴⁰ Bancel, Nicolas, Blanchard et Vergès, *La République coloniale*, Albin Michel, Paris, 2003, p.16

¹⁴¹ <http://www.linfo.re/la-reunion/politique/689314-le-gouvernement-organise-l-autonomie-de-l-outre-mer>

¹⁴² Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p. 49

départementalisation de la Réunion, la démocratie, le modèle républicain assurent-ils les droits de l'homme pour la population réunionnaise? Les droits de l'enfant s'appliquaient-ils aux « enfants de Creuse »?

La France prétendait civiliser les pupilles d'État, alors qu'ils étaient déjà civilisés. Toutefois, la France a imposé ce que la métropole considérait être la « vraie » civilisation. La supériorité que ressentent les Français était très présente, ce que traduit un discours de Jules Ferry à la Chambre des députés en 1885 : « *Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elle. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures* ». ¹⁴³

La France ne se donne donc pas seulement un droit d'intervention, mais aussi ce que Jules Ferry appelle un véritable « devoir d'humanité » ¹⁴⁴. Aujourd'hui, on a remis en question cette notion de race supérieure et de race inférieure, mais elle reste prégnante dans une partie de la population, actuellement on en trouve malgré tout des traces dans le discours politique de Marine Le Pen.

A ce fameux discours de Jules Ferry, Georges Clemenceau a répondu devant la Chambre des députés :

« Ne parlons pas de droit, de devoir. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'appropriier l'homme, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. » ¹⁴⁵

Les valeurs de la République, « Liberté, Égalité, Fraternité », n'ont jamais été réellement mises en pratique dans les colonies, alors que c'était au nom de ces valeurs qu'a été entreprise la conquête coloniale. Imposer un régime autoritaire, qui est en effet la pratique même de la colonisation française, cela veut dire trahir ces principes. Le travail forcé et l'application du Code de l'indigénat ¹⁴⁶ dans les colonies soulignent également l'absurdité de la prétention d'accomplir la mission civilisatrice de la France.

Il est aussi important de souligner que lors de l'indépendance de certaines colonies, les colons ont laissé un désordre total et une économie exsangue. Après avoir tiré profit des ressources

¹⁴³ Ferry, Jules, *Discours prononcé à la Chambre des députés : le 28 juillet 1885, « Les fondements de la politique coloniale »*

¹⁴⁴ op. cit

¹⁴⁵ Clemenceau, Georges, *Discours prononcé à la Chambre des députés, le 30 juillet 1885*

¹⁴⁶ « Le Code de l'indigénat distinguait deux catégories de citoyens: les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésien, etc., ainsi que les travailleurs immigrés. Les sujets français soumis au Code de l'indigénat étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques; ils ne conservaient au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière. » Les archives du français du Québec, *Le code de l'indigénat*, http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/indigenat_code.htm,

naturelles des colonies pendant des décennies, il en restait souvent très peu aux peuples indigènes pour refonder et reconstruire leur pays. Cet héritage colonial a condamné plusieurs pays anciennement colonisés à un chaos sans fin (dictature, corruption).

Il est vrai que la France a établi des infrastructures impressionnantes à la Réunion, mais il faut se poser la question suivante : au profit de qui ? L'infrastructure sert évidemment la Réunion, mais avant tous les Européens et leurs intérêts économiques sur l'île. L'exploitation de l'île ne pouvait avoir lieu sans infrastructure. L'île de la Réunion a toujours été économiquement dépendante de la France métropolitaine. Selon les auteurs du livre *Tristes tropiques de la Creuse*, « l'assimilation est le maître mot de la départementalisation de la Réunion. »¹⁴⁷

5.6 Une démarche postcoloniale ?

Dans les années 60, la Réunion était au niveau d'un État du Tiers monde, et la France a aspiré à faire de cette île un département au standard de la métropole. Cette île dont on a fait une colonie, une société à laquelle on a imposé la misère par la dominance française, pour ensuite la sauver avec la départementalisation, « sauvée » par la France. « *Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.* »¹⁴⁸ L'exploitation économique des colonies s'est faite au détriment des colonisés.

Le « post-colonialisme » exprime une continuation du colonialisme. Les pouvoirs publics tentent de rattraper les retards de l'aide sociale et sanitaire, en construisant des écoles, des hôpitaux, des logements sociaux, en développant des infrastructures, comme l'installation de réseaux d'électricité et de lignes téléphoniques. L'aide au développement a été mise en place pour transformer la Réunion, avec désormais une ouverture à l'importation de produits de la métropole, ce qui par conséquent met les produits locaux en face d'une compétition très dure, surtout pour les agriculteurs. Pour Debré, il était surtout important de résoudre le problème démographique en augmentant les chiffres de l'émigration. La politique de la migration forcée a été conçue comme une tentative de restituer ce qui restait de l'Empire colonial, en renforçant les relations entre la France et ses départements d'outre-mer.

Pourtant, la démographie explosive n'a pas été enrayée. Bien au contraire, en 2012 la densité

¹⁴⁷ Vitale, Philippe, sociologue à l'Université de Marseille et auteur du livre *Tristes tropiques de la Creuse*, 2004, p:43

¹⁴⁸ Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine, 1989. p.32

de population de l'île s'élève à 333 habitants au km² en moyenne. Même les zones qui sont généralement considérées comme trop montagneuses pour soutenir une population dense sont habitées maintenant.¹⁴⁹

En tant que catégorie historiographique, le post-colonialisme servira de base théorique pour la discussion qui va suivre. Je vais donc utiliser le concept de post-colonialisme en expliquant les raisons pour lesquelles il est difficile à définir. De fait, la théorie postcoloniale est un concept très ambigu.

La définition de la théorie postcoloniale en tant que concept est problématique. Les études postcoloniales ont été, dans de nombreux ouvrages, un sujet de controverse au sein du monde universitaire ces dernières dix années. Cette controverse est notamment due au fait que la théorie se manifeste dans plusieurs domaines : en particulier en histoire et en politique internationale, mais aussi dans les autres sciences humaines et sociales.

Le post-colonialisme est un nouveau concept qui a été créé au fur et à mesure de la mise au jour de l'histoire coloniale.

« *L'article 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés* » a demandé que la colonisation française soit traitée d'une manière positive dans les programmes scolaires en France. Cette loi, d'ailleurs modifiée par le président Jacques Chirac, est considérée comme une tentative de falsification de l'histoire coloniale. En faisant voter cette loi, le gouvernement français a-t-il choisi d'occulter les atrocités de l'époque coloniale ? A cette occasion, le débat sur la colonisation française s'est rouvert; la connaissance historique de la domination coloniale s'est souvent prolongée par des interprétations nouvelles et critiques. Dans ce débat une question essentielle se pose : pourquoi n'y-a-t-il pas eu de reconnaissance historique des peuples qui ont souffert pendant l'ère coloniale, et plus précisément ; pourquoi le transfert des enfants réunionnais entre 1963 et 1982 a-t-il été occulté par l'Etat français ? Ce transfert a-t-il uniquement été motivé » par la volonté de donner aux enfants une vie meilleure en métropole? Dans le dictionnaire, la définition du mot postcolonial n'existe pas, mais il y a la définition du colonialisme : « *Système politique préconisant l'occupation et l'exploitation de territoires dans l'intérêt du pays colonisateur.* »¹⁵⁰ Ensuite, sous « néocolonialisme » on trouve la définition suivante : « Nouvelle forme de colonialisme qui impose la domination

¹⁴⁹ <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codegeo=dep-974#resume> 25.02.16

¹⁵⁰ Dictionnaire Le Petit Robert 2011, Paris, 2011, p. 470

économique à une ancienne colonie... »¹⁵¹ A mon avis, le post-colonialisme est un prolongement de la conviction et de la mentalité coloniales, mais déguisé en aide au développement. Pendant l'ère coloniale, à la Réunion, la dominance économique et sociale de l'Empire française a assuré le contrôle totale de la colonie. On a introduit le concept de la mission civilisatrice, car, selon les Français, le peuple colonisé avait besoin d'être civilisé. Lors de la départementalisation la France a continué à dominer l'île de la Réunion, mais sous prétexte de sortir l'île de la misère, la misère qui après tout était une création française. On a tenté de supprimer la culture créole, on n'a pas demandé l'avis du peuple réunionnais, on l'a opprimé, sous prétexte de l'aider. On a enlevé des enfants à leurs parents sous le prétexte de les civiliser...

Dans un article, l'historien Laurent Jalabert¹⁵² explique ce qu'est la départementalisation des anciennes colonies :

*« Une forme moderne de colonisation liée à la mémoire douloureuse de la politique coloniale française et un sentiment de culpabilité particulièrement présent dans la classe politique française, qui cherche pour des motifs idéologiques ou moraux à compenser l'échec colonial, voire celui de la décolonisation. Cette réalité, vieil héritage colonial, est pire que la politique coloniale affirmée de la IIIe République, car elle consacre une hypocrisie nationale de la classe politique, une compromission des élites locales, et crée un malaise identitaire dans une population qui aspire à un mode de vie importé, artificiel et que l'économie de l'île de La Réunion ne peut engendrer en aucune façon. »*¹⁵³

Les lois de la République (notamment la Convention internationale des droits de l'enfant) n'ont pas été appliquées de la même manière dans les colonies (et ensuite dans le DOM) qu'en métropole. Les apports économiques qui pouvaient être tirés des colonies ont toujours eu la priorité. Après la départementalisation, comment ces pratiques ont-elles changé pour la population réunionnaise ?

D'après l'historien Pascal Blanchard :

« La France est une société postcoloniale, où la colonisation a "fait retour" en métropole et a marqué en profondeur de nombreux champs de la culture, de la politique et le débat sur les mutations contemporaines de la société française. Ainsi, au cours de ces cinq dernières décennies, bien des phénomènes demeurent liés à la période coloniale et à ses

¹⁵¹ Ibid. p. 1682

¹⁵² Jalabert, Laurent, *La politique économique et sociale de la France dans les DOM depuis 1945*, Les Perséides, 2006, p.388

¹⁵³ Ibid. p. 388

*héritages : la coopération s'est installée, la francophonie a émergé, les immigrations postcoloniales se sont poursuivies, le débat sur l'esclavage est réapparu dans notre présent, la concurrence des mémoires s'est envenimée, les représentations du monde et de l'Autre se sont vues liées au "temps des colonies"».*¹⁵⁴

¹⁵⁴ Blanchard, Pascal et Nicolas Bancel, *Culture post-coloniale 1961-2006: Traces et mémoires coloniales en France*, Éd. Autrement, 2006, couverture du livre

6.1 La révélation d'une page oubliée

Le scandale d'État des enfants de la Réunion a pendant longtemps été l'objet d'une amnésie collective. Commencés en 1963, les transferts d'enfants n'ont réellement cessé qu'en 1982. Mais il faudra attendre 1992 pour que cette affaire soit à nouveau traitée dans les médias. En effet, en mai 1992, le journal *Témoignages* publie un article intitulé ; « *Scandale oublié. On déportait des enfants réunionnais.* »

Cependant, le nombre d'enfants déportés n'est toujours pas déterminé avec exactitude.

Un an plus tard, le journal *Libération* publie un article ; « *Immigration, excursion sans retour* ». À la même époque, TF1 diffuse un reportage « *Les Réunionnais de la Creuse* ».

L'affaire est présentée comme une faute administrative, mais en même temps, personne ne comprenait pour quelle raison il y avait tant d'enfants réunionnais dans les départements du centre de la France. Ces articles et ces émissions soulèvent alors de nombreuses questions. Entre 1993 et 2002 il y a de nouveau le silence.

Le scandale entourant les 2150 enfants envoyés dans les régions les moins peuplées de la France, sans billet de retour, a vraiment retenti dans l'espace public et médiatique en 2002 après une période de silence de 20 ans.

6.1.1 La plainte contre l'État

Jean-Jacques Martial a 6 ans en 1965, quand une voiture 2CV se gare devant chez lui à la Réunion, où il vit avec ses frères et sœurs, sa grand-mère et son père. Ce sont des représentants de la DDASS en quête d'enfants orphelins qui sont venus le chercher. Jean-Jacques n'était pas orphelin, mais la lettre d'abandon a quand même été signée avec l'empreinte digitale d'un de ses parents illettrés, il n'a pas compris le papier qu'on lui a demandé de signer. Jean-Jacques a été mis dans un avion pour la métropole habillé en short, chemisette et sandales. Il a été envoyé en métropole en 1966, à l'âge de sept ans. Il est placé dans une famille adoptive où il a subi des viols réguliers par son père adoptif.

Il ne trouve pas sa place, son île lui manque, mais les années passent.

En 2000, à l'âge de 40 ans, il retrouve ses racines à la Réunion, ses parents et ses frères et sœurs. Il se sent heureux pour la première fois depuis son enlèvement à l'âge de 6 ans. En 2002, lors de son retour à la Réunion, il revoit sa mère, ses frères et ses sœurs pour la première fois. Son père est déjà mort.

En 2002, Jean-Jacques Martial dépose une plainte devant le tribunal administratif de Montpellier pour « *enlèvement et séquestration de mineur, rafle et déportation* »¹⁵⁶.

A titre de réparation, il demande un milliard d'euros à l'État français. Il a réveillé les autres ex-mineurs, et plusieurs d'entre eux ont aussi porté plainte, sans suite. Devant les tribunaux, ils ont tous vu leur plainte être rejetée, les faits dont on a accusé l'État étant prescrits.¹⁵⁷ Mais c'est suite à ces plaintes que cette page noire de l'histoire française commence à voir vraiment le jour. Après le dépôt de la plainte de Martial, plusieurs récits sur le sujet, des témoignages et des interviews surgissent. Les radios et les journaux télévisés y consacrent de nombreux reportages et documentaires. C'est ainsi que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité de l'époque, Elisabeth Guigou, charge, en avril 2002, l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) de mener une enquête sur l'affaire. Trois mois plus tard le rapport est rendu. La conclusion de ce rapport ne stipule aucun manquement concernant la « migration des pupilles ».

En 2004, plusieurs plaintes sont déposées contre l'État par les associations Générations brisées et Rasinn Anlèr. Ces plaintes sont classées sans suite. Les victimes demandent des réparations financières pour dédommager les souffrances et la maltraitance qu'ils ont vécues. Les témoignages parus dans la presse ainsi que les deux livres *Une enfance volée*¹⁵⁸ écrit par Jean-Jacques Martial, et *La Bête que j'ai été*¹⁵⁹ écrit par Jean-Pierre Gosse, , attirent l'attention des médias et ont permis l'émergence de la question de ces enfants transférés de force de la Réunion en métropole. Puis, suit un téléfilm : *Le pays des enfants perdus*¹⁶⁰. Aujourd'hui la liste des romans et des récits s'allonge.

Le fait de pouvoir partager leur histoire personnelle permet aux victimes de bénéficier d'une forme de thérapie car ils n'ont jamais reçu d'aide psychologique. Témoigner leur permet de reconstruire leur identité.

¹⁵⁶ France Inter, « La France continue d'entendre les enfants de la Creuse », 06.01.2017
<https://www.franceinter.fr/societe/la-france-continue-d-entendre-les-enfants-de-la-creuse>

¹⁵⁷ Perrin, D, "Les enfants volés de la Réunion", *M Le Magazine du Monde*, 27 août 2016, p. 34

¹⁵⁸ Martial, Jean-Jacques, *Une enfance volée*, Paris, 2003, Les quatre chemins.

¹⁵⁹ Gosse, Jean-Pierre, *La Bête que j'ai été. Le témoignage d'un Réunionnais déporté dans la Creuse en 1966*, Amélie-les-Bains, 2005, Alter Ego.

¹⁶⁰ Girod, Francis, *Le pays des enfants perdus*, Téléfilm, France 3, 2005

6.1.2 Le rapport officiel présenté par l'IGAS

En 2002, l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) reçoit la mission de

« Procéder à une enquête, afin de disposer d'une analyse du cadre général et du déroulement de cette opération (transfert d'enfants de La Réunion vers la métropole). Vos investigations devront apporter des lumières sur les objectifs et les principes d'organisation retenus par les autorités de l'époque, ainsi que sur les conditions concrètes dans lesquelles les jeunes réunionnais ont été choisis, transférés en métropole, placés en établissements ou en famille d'accueil et le cas échéant adoptés. »¹⁶¹

Le rapport a été rédigé par les inspecteurs généraux des affaires sociales Christian Gal et Pierre Naves après une enquête qui a été menée entre le 17 juin et le 17 octobre 2002. Ils n'ont donc disposé que de quatre mois pour réaliser ce rapport de 64 pages. Christian Gal a accepté de me rencontrer pour un entretien à Rennes le 10 juillet 2015. Il souligne que quatre mois pour une telle enquête n'étaient pas suffisants, tant ils avaient de documents à lire, de personnes à interviewer, sans compter les allers retours à la Réunion. Ils ont eu accès à toutes les archives de la DDASS en métropole et à la Réunion ainsi qu'aux archives de Michel Debré. Mais ils ont seulement pu regarder la partie immergée de l'iceberg. Cela explique pourquoi ils n'ont pas réussi à déterminer le même nombre d'enfants que les membres de la commission d'experts ont trouvé aujourd'hui (environ 1600 versus 2150 enfants), 14 ans plus tard. Christian Gal précise que toute la vérité sur la motivation de Michel Debré pour lancer ce projet se trouve dans le rapport. Michel Debré souhaitait améliorer les conditions de vie de ces enfants, de même qu'il a tout fait pour améliorer le niveau de vie sur l'île. Cependant, selon lui, le problème principal demeurait le fait que l'île était surpeuplée. Pour lui, la solution la plus logique a été de transférer des jeunes adultes en priorité, mais aussi des enfants, pour éviter de futures émeutes sur l'île, conséquences de la misère et du chômage qui perduraient. Les inspecteurs constatent que *« les dispositifs d'aide sociale à la Réunion sont, à l'époque, sans commune mesure avec les dispositifs opérationnels dans les départements*

¹⁶¹Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117, p. 2

métropolitains, [...] »¹⁶² et « Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, le dispositif est particulièrement lacunaire [...] »¹⁶³.

Mais dans la description des plans de développement social figure un plan de migration justifié par le fait qu'il peut « permettre à ces migrants d'avoir des conditions de vie meilleure en métropole grâce à un emploi, une formation [...], faire diminuer le chômage massif dans l'île de la Réunion. » Par ailleurs, au sujet du retour des enfants pour passer les vacances à la Réunion, comme il a été promis aux parents avant le départ des enfants, il est dit :

« ...Des mineurs originaires de la Réunion, placés dans un établissement ou une famille d'accueil en métropole, ne sont pas invités à revenir à intervalles de temps réguliers dans leur île d'origine. A cette logique s'ajoutent des arguments d'opportunité tels que la crainte que « des retours pourraient provoquer des réactions de nature à mettre en péril la politique de migration de pupilles. »¹⁶⁴

La demande de séjours de vacances de pupilles a été évoquée suite à l'initiative d'un inspecteur de l'aide sociale à l'enfance au cours d'une réunion en octobre 1972, où le coût des voyages a été invoqué :

« La raison primordiale de ces refus : la volonté politique de ne prendre aucun risque vis-à-vis de la mise en œuvre de la politique de migration de pupilles même si, pour certains de ces mineurs, leurs déplacement en métropole induit des difficultés. »¹⁶⁵

Il est possible que la DDASS n'ait pas voulu prendre le risque de payer les retours des pupilles à la Réunion de peur qu'ils ne reviennent plus en métropole, ce qui, à l'époque, aurait créé des problèmes administratifs pour la DDASS. En effet, la question se pose : Pourquoi cette promesse de retour avait-elle été faite aux parents ? Dans le rapport on dit :

« La mission n'a pu trouver confirmation de telles promesses ni auprès de responsables administratifs ou de travailleurs sociaux en poste à la Réunion au moment du départ des mineurs de la Réunion, ni dans des documents écrits. »¹⁶⁶

Lors de mon interview avec Jablonka, il a plusieurs fois souligné que ce rapport était nul, car il a été rédigé par l'Etat français comme une façon de blanchir sa réputation. Pour savoir si cette affirmation du rapport de l'IGAS disait la vérité, j'ai contacté Gilles Gauvin, historien et

¹⁶² Ibid. p. 5

¹⁶³ Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117, p. 6

¹⁶⁴ Ibid. p. 52

¹⁶⁵ Ibid p.53

¹⁶⁶ Ibid p.54

membre de la commission des enfants de la Creuse, en janvier 2017. Je l'ai questionné sur les promesses de retours annuels qui n'ont jamais été tenues, et il a répondu :

*« Sur ce point nous sommes en plein travail. Maintenant il ne s'agit pas de mettre en opposition la parole des uns et des autres, ou de porter un jugement, mais de comprendre la perception de la question par chacune des parties. »*¹⁶⁷

Plus loin dans le rapport de l'IGAS, il est souligné que la migration de pupilles ne peut pas être comparée à l'affaire des enfants transférés de force en Australie. Pour justifier la différence de ces deux cas, ils ont utilisé le prétexte que l'exode rural dans les départements métropolitains n'est pas utilisé comme justification primaire de cette migration.¹⁶⁸ Ensuite les inspecteurs précisent qu'à l'époque « aucune étude générale n'a été conduite » sur les pupilles placés en métropole entre 1963 et 1981. Le rapport explique que c'est en 1966 que le nombre de pupilles réunionnais envoyés en métropole a été le plus élevé : plus de 200. Désormais les premières difficultés surgissent ; il y a des centres d'accueil en métropole qui n'acceptent plus d'enfants de la Réunion, ils n'ont point la capacité de les accueillir, mais ils voient surtout des difficultés d'adaptation parmi les pupilles réunionnais qui sont déjà là depuis quelques années.

Un peu plus loin dans le rapport on constate qu'il y a eu

*« Des difficultés particulières rencontrées par certains mineurs originaires du département de La Réunion qui semblent ne pas bénéficier de conditions d'éducation conformes à celles que tout mineur de l'aide sociale à l'enfance dans la France de cette époque devait être en droit d'obtenir. »*¹⁶⁹

Il est également fait référence à l'assimilation des enfants de la Réunion¹⁷⁰. Entre 1978 et 1982, on constate une forte baisse des départs vers la métropole, due en partie, selon les inspecteurs, à un rapport sur « l'aide sociale à l'enfance »¹⁷¹ mettant en avant des actions pour « faire cesser des éloignements d'enfants de leur milieu naturel. »

¹⁶⁷ Gauvin, Gilles, interview par courriel

¹⁶⁸ Rapport IGAS (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117. p.7

¹⁶⁹ Ibid p.16

¹⁷⁰ Ibid. p.18

¹⁷¹ Ibid. p. 17

6.1.3 La résolution du 18 février 2014

L'Assemblée nationale a voté, par 25 voix contre 14, le 18 février 2014, la résolution relative aux enfants réunionnais placés en métropole entre 1963 et 1982 ci-après :

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit : considérant que l'État se doit d'assurer à chacun, dans le respect de la vie privée des individus, l'accès à la mémoire : Considérant que les enfants, tout particulièrement, doivent se voir garantir ce droit pour pouvoir se constituer en tant qu'adultes ;

Considérant que dans le cas du placement des enfants réunionnais en métropole entre 1963 et 1982, ce droit a été insuffisamment protégé ;

2.3.1.1.1.1 Demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée ;

2.3.1.1.1.2 Considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles ;

2.3.1.1.1.3 Demande à ce que tout soit mis en œuvre pour permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle.¹⁷²

Un député de l'UMP s'est opposé à cette résolution: « *L'analyse et la compréhension de la migration des mineurs de la réunion entre 1960 et 1980 nécessitent de bien prendre en compte ce qu'était alors la situation sociale et économique dramatique de ce département d'outre-mer, caractérisé par un taux de chômage de 60%, comme l'a rappelé notre collègue. C'est cela qui peut expliquer la mise en œuvre d'une telle politique publique durant cette période.* ¹⁷³»

La droite et la gauche ont reconnu la responsabilité de l'État, mais sans vouloir invoquer la question de dédommagement, car « il ne devait y avoir aucune forme de réparation financière. »¹⁷⁴

¹⁷² Résolution, voir annexe 1-2, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0300.pdf> 03.03.2014

¹⁷³ Archives de l'Assemblée nationale

¹⁷⁴ Vergès, Françoise, *Le ventre des femmes, Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel, 2017, p.163

6.1.4 La commission de recherche sur « les enfants de la Creuse »

Le ministère des Outre-mer a installé la commission d'information et de recherche sur « les enfants de la Creuse » le 18 février 2016¹⁷⁵. Cette commission se compose de cinq experts et a pour mission de :

- Approfondir la connaissance historique de cette affaire et contribuer à sa diffusion,
- Établir un tableau précis des personnes concernées et de leur situation,
- Tenter de comprendre comment, pourquoi et avec qui une telle mécanique politico-administrative a pu se mettre en place,
- Entendre les associations et permettre aux victimes de reconstituer leur histoire personnelle,
- Proposer des actions et des mesures pour favoriser le travail de mémoire autour de cette question.¹⁷⁶

Le travail de la commission a pris la forme d'une enquête approfondie sur ce transfert forcé d'enfants, ce qui va permettre, pour la première fois, d'en donner une image plus complète. Les experts de la commission nationale travaillent avec beaucoup de conviction pour identifier les pièces manquantes, pour faire la lumière sur cette histoire. Toutes les portes leur sont ouvertes. Grâce à leur travail, nous savons aujourd'hui qu'il y a eu 2150 enfants exilés et non pas 1615 comme annoncés auparavant. Ce chiffre est sûr, mais peut aussi évoluer en hausse constate les membres de la commission. Les victimes ont enfin plus de facilités pour accéder à leur dossier aujourd'hui, car des directives ont été données dans ce sens auprès du conseil général de la Réunion et des institutions concernées. Donc, pour les enfants de la Creuse, en effet, c'est une belle avancée et tous les membres de la Fédération des enfants déracinés des départements et régions d'Outre-mer sont très satisfaits de leur travail même s'ils restent vigilants.

Les membres experts de la commission des Enfants de la Creuse sont :

- Président : Philippe Vitale, sociologue et maître de conférences en sociologie,¹⁷⁷

¹⁷⁵ http://www.lamontagne.fr/limousin/actualite/2016/02/19/creuse-le-dossier-de-la-migration-forcee-des-enfants-reunionnais-confie-a-une-commission-d-enquete_11790904.html, 22.02.16

¹⁷⁶ France 3 ; <http://france3-regions.francetvinfo.fr/limousin/creuse/commission-sur-les-reunionnais-de-la-creuse-deux-ans-pour-etablir-les-faits-et-faire-des-propositions-932351.html> 22.02.16

¹⁷⁷ <http://www.la1ere.fr/2016/02/18/trois-questions-philippe-vitale-president-de-la-commission-sur-reunionnais-de-la-creuse-332603.html>, 22.02.16

- Gilles Gauvin, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie,
- Marie-Prosper Eve, historien
- Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales honoraire.¹⁷⁸
- Wilfrid Bertile, agrégé de géographie à la retraite

Cette commission temporaire est chargée de mener des recherches historiques, sur une durée de deux ans. L'objectif de cette instance est de faire sortir de l'ombre l'histoire des enfants exilés de la Réunion entre 1963 et 1982. Pour l'instant, il ne sera pas question de réparations. Cependant, elle facilite la mise en place des voyages de retour à la Réunion, pour que les personnes concernées puissent retrouver les membres de leur famille, à la Réunion.

Aujourd'hui, les billets d'avion aller-retour Paris – Saint Denis, coûtent à partir de 700 euros par personne, ce qui revient très cher.

Un des membres de la commission, Gilles Gauvin, explique qu'il lui semble que la complexité de cette affaire ne peut être - pour le moment - abordée qu'à travers un certain nombre d'archives dont l'accès a été lié à de multiples restrictions. C'est justement pourquoi une commission a été nommée de manière officielle pour que la lumière soit faite au mieux en ayant accès à tous les documents.

« La "récolte" des documents est très complexe pour des raisons qui sont aussi liées à l'histoire elle-même de ces archives diverses et variées, comme pour toutes les archives (déménagements, destruction, mélange au milieu d'autres fonds, classement non réalisé, dossiers personnels d'enfants placés...) »¹⁷⁹

Le rapport final ne sera terminé qu'en février 2018. Les victimes ont réclamé « d'être considérées comme des êtres humains à part entière », et elles « déplorent le côté administratif de la commission »¹⁸⁰.

6.1.5 La liste s'allonge

La commission d'experts a révélé, en octobre 2016, après huit mois de travail, que la liste des victimes s'est allongée. « *Le chiffre peut encore évoluer. On a 2150 personnes*

¹⁷⁸ <http://www.linfo.re/france/societe/687539-une-commission-pour-faire-la-lumiere-sur-les-enfants-de-la-creuse>, 22.02.16

¹⁷⁹ Gauvin, Gilles: correspondance par courriel

¹⁸⁰ <http://la1ere.francetvinfo.fr/commission-enfants-creuse-cinq-questions-405151.html>, 14.10.2016

enregistrées administrativement. Il s'agit d'un tableau où on n'a pas tous les noms. »¹⁸¹ Les experts de la commission cherchent actuellement à savoir combien d'enfants ont été concernés, en demandant aux personnes transférées de s'enregistrer sur leur site web pour qu'ils puissent établir un bilan précis de ce scandale de l'histoire réunionnaise qui a duré plus de 53 ans. Philippe Vitale, président de la commission, a déclaré le 8 janvier dernier :

« La prochaine étape, c'est d'affiner l'aspect démographique. On est passé de 1615 à 2150 ex-mineurs transplantés, on a pu établir un fichier extrêmement fin grâce à nos collègues historiens qui ont recueilli 1.800 noms à ce jour. C'est un travail de fourmi qu'il faut poursuivre. On va continuer à mettre au jour les ressorts de cette histoire, à préciser, les statuts au départ qui sont divers, comment on a pu, par exemple, glisser un statut de pupille à l'arrivée dans l'Hexagone pour certains. On en est là, on travaille beaucoup et on va essayer d'avancer. Vendredi, nous avons rencontré la ministre des Outre-Mer à Paris, ses services communiqueront dans les jours prochains pour donner les prochaines étapes de notre mission. »¹⁸²

6.1.6 Les associations des enfants déracinés de la Réunion

Il existe aujourd'hui trois associations pour les enfants déracinés de la Réunion.

Rasinn Anlèr, située à la Réunion¹⁸³, fondée en 2002 par l'ex pupille Jean-Philippe Jean-Marie, s'applique à assister les victimes à retrouver leurs racines. Génération brisée¹⁸⁴ et Couleur Piment Créole¹⁸⁵ sont situées en métropole. Depuis 2003, Jean-Charles Pitou s'occupe des démarches judiciaires au sein de l'association Génération brisée, créée pour demander des comptes à l'Etat. Couleur Piment Créole existe depuis 1997 avec comme but de faire découvrir la culture créole, notamment la culture d'Outre-mer. Chaque année elle organise un festival créole dans la ville de Tarbes. Depuis août 2015 les trois associations ont décidé de se regrouper, en créant la Fédération des enfants déracinés des départements et

¹⁸¹ Labache, Florence, *Enfants de la Creuse*, Le Quotidien de la Réunion, le 12 octobre 2016

¹⁸² Ho Hoa, Julie, *Réunionnais de la Creuse : émotion immense lors des auditions de la commission*, La Montagne, 08.01.2017, http://www.lamontagne.fr/gueret/social/france/2017/01/08/reunionnais-de-la-creuse-emotion-immense-lors-des-auditions-de-la-commission_12234505.html, 24.01.2017

¹⁸³ Rasin Anlèr : <http://www.rasinn-anler974.org/>

¹⁸⁴ Génération brisée : <http://generationbrisee.fr/librairie/index.html>

¹⁸⁵ Couleur Piment Créole : <http://cpimentcreole.e-monsite.com/>

régions d'outre-mer (DROM)¹⁸⁶, « afin de défendre nos valeurs identiques, mettre ensemble ce qui nous est commun (le combat à mener pour notre exil forcé), parler d'une seule voix pour les enjeux majeurs, développer nos solidarités, pulser nos forces et nos énergies etc.... »¹⁸⁷. Le géographe Wilfrid Bertile, le président de cette fédération, est aussi membre de la commission d'experts pour les Enfants de la Creuse.

Les questions auxquelles la fédération voudrait avoir des réponses sont les suivantes :

- Comment la DDASS a-t-elle choisi les victimes même si le critère de sélection était la pauvreté alors que la Fédération a des preuves aujourd'hui que certains enfants étaient issus de familles aux revenus moyens ?
- Pourquoi n'a-t-on pas accès à la totalité des dossiers ? Que veut-on cacher ?
- Quelles sont les institutions responsables de certaines falsifications de l'état-civil ?
- Pourquoi tout ce temps pour obtenir l'aide de l'Etat français ? Comment aider les parents qui recherchent leurs enfants, sachant que seules les victimes ont accès à leur dossier ?

Le Conseil représentatif des associations noires (CRAN)¹⁸⁸ a pour but de défendre les personnes noires de France contre la discrimination. Son président Louis-Georges Tin souligne qu'ils iront au tribunal contre l'État s'il n'y a pas de réparations financières. Marie-Thérèse Gasp est membre de cette association et elle dit qu'elle a trop attendu, elle réclame une réparation financière.

6.2 La mémoire collective et la question des réparations

Ces pupilles, privés de leur enfance, de leurs racines, de leurs droits - le droit de savoir la vérité, se révoltent depuis 2014 contre l'État français. Ils veulent des réponses, ils veulent les billets de retour promis depuis 1963, ils veulent comprendre pourquoi on leur a interdit l'accès aux archives, pourquoi ils n'ont jamais reçu les lettres envoyées par leurs parents. Ils veulent que leur histoire s'ajoute à l'histoire nationale de la France, que la détresse des victimes soit reconnue, et qu'on établisse un bilan officiel des responsabilités de ce scandale d'Etat. La Fédération des enfants déracinés des DROM mène aujourd'hui un combat afin que les ex-pupilles puissent reconstituer leur histoire personnelle, que leur histoire soit reconnue

¹⁸⁶ La Fédération des enfants déracinés : <http://www.federationdesenfantsderacinesdesdrom.com/>

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ CRAN, le-cran.fr

et diffusée, afin que l'État reconnaisse qu'il a manqué à son devoir moral envers les ex-pupilles. Il y a un important travail à faire, pour la reconstruction des identités. Plusieurs exilés n'ont toujours pas eu accès à leur dossier, et n'ont pas pu retrouver les membres de leur famille à la Réunion. Pour Valérie Andanson le plus important et le plus urgent est la construction d'une cellule psychologique pour les victimes, qui souffrent encore d'une crise identitaire. Le président de la commission gouvernementale, le sociologue Philippe Vitale, souligné que le chemin à parcourir serait encore long : « *Il est important d'écouter et comprendre les difficultés actuelles des exilés. Nous devons voir ce qui pose problème dans l'accès à leur dossier.* »¹⁸⁹

Valérie Andanson, porte-parole de la Fédération des enfants déracinés, a communiqué ce qu'on attend du travail de la commission gouvernementale dans le journal La première France info outre-mer, publié le 4 janvier 2017 :

*« Nous voulons des billets d'avion aller-retour, l'hébergement à la Réunion pour les Réunionnais de la Creuse et leur famille. Nous voulons que cette histoire soit reconnue comme crime contre l'enfance. Nous demandons que notre histoire figure dans les manuels scolaires, que les pupilles aient accès à l'ensemble de leurs dossiers. Nous voulons aussi que les familles réunionnaises qui demandent le rapatriement des corps de Réunionnais de la Creuse soient entièrement prises en charge par l'Etat. Nous demandons enfin des réparations financières pour toutes les victimes. La commission devrait annoncer en février prochain deux propositions. Nous espérons des avancées sur les billets d'avion et sur la mise en place d'une cellule psychologique. Nous espérons aussi être reçus par le président de la République avant la fin de son mandat. »*¹⁹⁰

Pour pouvoir écouter les victimes, la commission a organisé une audition à Paris ainsi qu'une audition à Guéret dans la Creuse, les 6 et 7 janvier 2017. La commission a alors pu écouter les témoignages, et il y a beaucoup d'exilés qui sont venus parler pour la première fois de leurs expériences.

Pendant les auditions, les victimes ont souvent exprimé le souhait de revenir chez elles,¹⁹¹ car la majorité des exilés ont besoin de retrouver leur île natale et de connaître la culture

¹⁸⁹ France Inter, *la France continue d'entendre les enfants de la Creuse*, 06.01.2017

<https://www.franceinter.fr/societe/la-france-continue-d-entendre-les-enfants-de-la-creuse>

¹⁹⁰ Baquey, Cécile, « Réunionnais de la Creuse : ils vont être entendus par la commission, La Première Outre-mer », 4.1.2017, <http://la1ere.francetvinfo.fr/reunionnais-creuse-ils-vont-etre-entendus-commission-430317.html> 22.01.2017

¹⁹¹ Ho Hoa, Julie, « Réunionnais de la Creuse : émotion immense lors des auditions de la commission », *La Montagne*, 08.01.2017, http://www.lamontagne.fr/gueret/social/france/2017/01/08/reunionnais-de-la-creuse-emotion-immense-lors-des-auditions-de-la-commission_12234505.html, 24.01.2017

réunionnaise afin de retrouver la mémoire de leur identité. Certains d'entre eux ont aussi une famille à retrouver.

En 1978, les congés bonifiés ont été institués pour le service public. Cela implique que les frais de voyages entre la métropole et les DOM sont payés pour les agents de la fonction publique qui sont éloignés de leur terre natale, soit un « domien » (quelqu'un qui vient d'Outre-mer) résidant en métropole soit un métropolitain résidant en DOM. Pour les Réunionnais qui travaillent en métropole, s'ils sont fonctionnaires, ils vont donc bénéficier de ce programme, qui facilite les retours à la Réunion, tout les trois ans, pour l'agent et l'époux /épouse avec les enfants inclus. Ce dispositif a créé des avantages pour les fonctionnaires, et cela explique aussi pourquoi la majorité des Réunionnais résidant en métropole aujourd'hui souhaitent travailler dans la fonction publique. En examinant le cas des enfants déracinés de la Réunion, il est nécessaire d'instituer un tel programme de « congés bonifiés » en d'autres mots ; des billets d'avion aller-retour payés par l'Etat, aussi pour ce groupe de victimes. Pourquoi, eux, qu'on a forcés à quitter leur île, n'ont-ils pas eu les mêmes avantages que ceux qui sont partis travailler comme fonctionnaires en métropole ?

6.2.1 Le point d'étape

Le 16 février 2017, la ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, accompagnée par la commission d'experts, a présenté le bilan des travaux menés depuis février 2016, lors d'une conférence de presse. Le président de la commission, Philippe Vitale a établi des mesures concrètes pour répondre aux demandes de réparation. Selon les conclusions tirées par la commission, de nombreux enfants ont été maltraités parmi les 2150 enfants transférés. Ils ont tous été arrachés définitivement à leurs familles, et la plupart en souffrent toujours de ce fait. Quant à la question de la responsabilité, il apparaît que Michel Debré n'est pas l'homme initiateur de ce transfert forcé d'enfants. En effet, le déplacement de la population a déjà été présenté comme une mesure contre la surpopulation en 1948, et le transfert d'enfants était prévu dans un rapport établi par le BDPA en 1962.

La responsabilité concerne plusieurs niveaux. Il s'agit d'une série de complicités : « *Dès le départ, tous ces acteurs auraient eu connaissance de « grandes souffrances » de nombreux enfants, victimes de maltraitances et de racisme.* »¹⁹² Philippe Vitale souligne que « ce

¹⁹² www.francetvinfo.fr / Ministère des Outre-Mer, 18.02.2017

dispositif agit ainsi comme un révélateur des faiblesses de l'action publique en matière d'enfance en difficulté. »¹⁹³

Le premier point relatif à la question des réparations concerne les voyages de retour.

Le gouvernement propose de payer 90% du billet d'avion aller-retour à la Réunion tous les trois ans, et de payer 95% de trois nuits d'hébergement.

Deuxièmement le gouvernement propose de mettre en place l'aide psychologique aux victimes en métropole et à la Réunion. Ensuite, l'accès aux dossiers sera mis en place, afin que chacun puisse retrouver ses racines. Enfin, le dispositif de la mémoire collective s'applique à créer un musée virtuel. En ce qui concerne les manuels scolaires, cette question sera abordée prochainement. Le bilan définitif sera établi en février 2018.

¹⁹³ Ibid.

7. Conclusion

Pourquoi l'idéal républicain a-t-il donné à Michel Debré l'idée d'imposer une telle politique pour intégrer la Réunion dans l'ensemble national ? Les décisions politiques que Debré a prises ont été inspirées par la conviction que la France de l'époque coloniale remplissait une mission civilisatrice.

Selon la sociologue Fabienne Federini :

« [...] *la France depuis 1789 tente d'imposer le bonheur partout où elle le peut, cette politique du bonheur enferme en ce sens le même idéal de perfection à l'égard des Antilles [...] que le devoir de civilisation que la France s'assigna à partir des années 1870 : « il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures »* (Jules Ferry, 1887) »¹⁹⁴

Aujourd'hui, même si le terme de « race inférieure » n'est plus utilisé, on peut s'interroger sur le fait que ce terme est aujourd'hui remplacé par « pays en voie de développement ».

Comme écrit Aimé Césaire « *Et je dis que de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie...* »¹⁹⁵

La France a voulu transformer la Réunion en une société civilisée, « *une véritable société française* ». Face au problème démographique, et grâce au modèle républicain, on a trouvé la solution : une transplantation interdépartementale du peuple réunionnais. Aujourd'hui, un Réunionnais sur sept vit en métropole selon l'enquête conduite par l'INSEE en 2012. La population de la Réunion augmente toujours et s'élève aujourd'hui à environ 845 000 habitants. Le chômage est de 30%, et pour les jeunes 60%, ce qui pousse les jeunes à partir en métropole pour travailler.

Aujourd'hui, comment peut-on rendre justice aux victimes de cette histoire ?

Les personnes concernées commenceront à guérir à partir du moment où elles se sentiront entendues et comprises.

Il a été nécessaire de s'insurger contre l'État pour que ce scandale éclate au grand jour. Pour la plupart des victimes, le chemin est encore long, mais le fait qu'ils ont obtenu des voyages tous les trois ans est, malgré tout, une grande victoire.

Cependant, partant de l'histoire de la mission civilisatrice de la France, les empreintes de l'ère coloniale divisent la société française actuelle en anciens colonisateurs ou anciens

¹⁹⁴ Federini, Fabienne, *La France d'Outre-Mer*, L'Harmattan, 1996, p.140

¹⁹⁵ Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine, 1989. p. 5

colonisés. Au lieu de regarder cette problématique en face, la France a choisi le silence. Pourquoi cette absence de vérité, tous ces trous noirs de l'histoire ?
« Mais, tous, à leur manière, contribuent à renforcer la fracture coloniale et, de ce fait, à aggraver les tensions sociales- alimentées par le racisme et les discriminations -qu'ils prétendent vouloir pacifier. »¹⁹⁶ La mémoire sélective contribue à aggraver les problèmes, car les victimes n'oublient pas leur souffrance, au contraire, cette souffrance augmente avec le silence. Ils pourront reconstruire leur véritable identité quand leurs souffrances et leur histoire seront reconnues comme des pages de l'Histoire.

« Quant au vrai débat, il est de savoir si la Mémoire et l'histoire peuvent être objets de droit. Non seulement elles le furent et le sont, mais elles doivent le demeurer lorsque les enjeux transcendent la mémoire et l'histoire, qu'ils atteignent la cohésion nationale, l'identité commune. Il revient alors au Législateur de poser la parole politique, déclaratoire, et d'en tirer les conséquences par des dispositions normatives. Il n'y a pas de matière plus politique que le Droit qui élabore les règles communes pour rendre possible la vie ensemble, édicte les lisières, sépare la morale de l'Ethique pour énoncer les valeurs de référence. La seule question est celle de la bonne distance entre les faits et cette parole politique.¹⁹⁷ » Christiane Taubira¹⁹⁸

L'histoire des enfants de la Creuse, enfin sortie de l'obscurité, mérite d'entrer dans les pages de l'histoire de la France et elle est surtout nécessaire à la reconstruction de l'identité des enfants. Quand bien même on évoque les aspects positifs et les aspects négatifs de cette affaire, il est nécessaire que la vérité se sache. Il existe une fierté française, qui refuse d'admettre les aspects négatifs de l'histoire coloniale et des empreintes qui demeurent dans la société depuis. L'occultation et le déni des aspects négatifs engendrent de la souffrance et de la confusion chez les personnes concernées. Il y a un manque d'empathie et de compréhension de la part de l'État français. La plupart des Réunionnais affectés par ce transfert cherchent toujours à comprendre le pourquoi et le comment ; ils veulent connaître leur histoire, retrouver leurs racines arrachées de force. S'agit-il d'une démarche postcoloniale, ou même d'une démarche néocoloniale ? Selon la sociologue Emeline Vidot

¹⁹⁶ Blanchard, Pascal, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, op.cit., p.17

¹⁹⁷ Taubira, Christiane, *Egalité pour les exclus*, Temps présent, 2009, p.20

¹⁹⁸ Femme politique française, garde des Sceaux, ministre de la Justice de 2012 à 2016

*« l'assimilation pensée par Michel Debré est présentée comme la solution pour l'émancipation du Réunionnais. »*¹⁹⁹

Il est certain que les répercussions de la période du BUMIDOM sont toujours visibles dans la société réunionnaise. Les mesures forçant des mineurs à quitter leur île obligent à porter un regard critique, cela illustre à quel point *« la politique française développée pour les Outre-mer est construite sur la base de méconnaissances et de préjugés. Cette politique s'exerce dans un contexte mondial de décolonisation. »*²⁰⁰

Si Debré parlait d'intégration des enfants réunionnais dans l'ensemble national, il est essentiel de mentionner qu'il s'agissait d'une intégration forcée, une intégration qui s'est faite dans la violence et dans la souffrance des enfants et des parents. Et si le terme de « postcolonial » se définit comme une pratique de pouvoir et de volonté d'appliquer des idées de mission civilisatrice, d'imposer les valeurs françaises sous prétexte de vouloir « intégrer » ou « aider au développement », et dans le même temps d'ignorer l'identité et la culture réunionnaise, alors, il s'agit bien, en regardant l'affaire des enfants de la Creuse, d'une démarche postcoloniale.

*« Ce qui se passe dans les outre-mer dans les années 1960-1980 rend visible une nouvelle configuration de la société française que l'on peut appeler "postcoloniale", de son espace et du contenu donné à l'identité nationale et au récit national. »*²⁰¹

¹⁹⁹ Emeline Vidot. *La construction d'une identité réunionnaise de 1959 à nos jours : représentations culturelles et constructions discursives*. Thèse de sociologie. Université de la Réunion, 2016. p.522

²⁰⁰ Ibid. p.522

²⁰¹ Vergès, Françoise, *Le ventre des femmes, Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel, 2017, p.14

Bibliographie

Sources primaires :

- Témoignages de Marie Thérèse Gasp et Valérie Andanson
- Entretiens avec Ivan Jablonka et Christian Gal

Travaux universitaires :

- Andrianjafitrimo, Valérie Magdelaine, « Les « déportés » de la Creuse : le dévoilement d'une histoire oubliée », *Itinéraires*, 2009-2 | 2009, 47-64.
- Ascaride, Gilles, Corine Spagnoli, Philippe Vitale, *Tristes tropiques de la Creuse*, Éditions K'A, 2004.
- Ascaride, Gilles, Philippe Vitale, *Mémoire et migration de l'ombre, le cas des Réunionnais de la Creuse*, G. Editions Solal, 2008
- Comet G., Lejeune A., Mary-Rouan C. (dir.), *Mémoire individuelle, mémoire collective et histoire*, Marseille, Editions Solal, collection Résilience.
- Defos du Rau, Jean, *L'île de la Réunion, Etude de Géographie humaine*, Bordeaux, Institut de Géographie, Faculté des Lettres, 1960
- Gauvin, Gilles, *Michel Debré et l'île de la Réunion*, Presses universitaires du Septentrion, 2006
- Isnard, Hildebert, *La Réunion : problèmes démographiques, économiques et sociaux*. *Revue de géographie alpine*. 1953, p : 607-628
- Jablonka, Ivan, *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* Éditions du Seuil, Paris, septembre 2007.
- Mila, Monique, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], Spécial | 1997, mis en ligne le 16 mars 2011, consulté le 12 juin 2015. URL : <http://plc.revues.org/739> ; DOI : 10.4000/plc.739
- Roinsard, Nicolas, « Soixante ans de départementalisation à La Réunion : une sociologie des mutations de l'organisation sociale et de la structure de classe en contexte postcolonial », *Revue Asylon*, Numéro 11, mai 2013, Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ? <http://www.reseau-terra.eu/article1278.html>
- Vidot, Emeline, *La construction d'une identité réunionnaise de 1959 à nos jours : représentations culturelles et constructions discursives*. Thèse de sociologie. Université de la Réunion, 2016.

Textes politiques :

- Césaire, Aimé, *Lettre de démission à Maurice Thorez* du 24 octobre 1956, <http://lmsi.net/Lettre-a-Maurice-Thorez>,
- Communiqué de presse du 18 février 2016, « *Installation de la commission des enfants de la Creuse* », disponible sur : <http://www.outre-mer.gouv.fr/?cp-installation-de-la-commissiondes-enfants-de-la-creuse.html>.
- Ferry, Jules, Discours prononcé à la Chambre des députés : le 28 juillet 1885 « Le fondements de la politique coloniale » <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/ferry1885.asp> 05.04.2015
- Hoarau, Elie, *Le sud, une chance pour La Réunion*, Saint-Denis, Éditions Océan, 1999.
- Parti Communiste Réunionnais, *Les thèses constitutives*, Ile de La Réunion : 1er juin 1959.
- Proposition de résolution n° 1716, relative aux enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970, 21 janvier 2014, Présidence de l'assemblée nationale
- Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales : (2002) sur « La situation des enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970 », n° 2002-117. Octobre 2002

Sources secondaires:

Ouvrages sur l'affaire :

- Federini, Fabienne, *La France d'Outre-Mer*, L'Harmattan, 1996
- Lemai, Elise, *La déportation des Réunionnais de la Creuse*, Éditions L'Harmattan, 2004.
- Luret, William, *Ti'Paille en queue, Enquête sur les enfants déportés de la Réunion*, France Loisirs, 2004

Récits de vie d'ex-mineurs transférés :

- Martial, Jean-Jacques (2003), *Une enfance volée*, Paris, Les quatre chemins.
- Pitou, Jean-Charles, *Il faisait si froid*, Autoédition

Corpus de presse:

- *Le Monde* : Les Réunionnais de la Creuse veulent faire reconnaître leur "déportation" en métropole, publié le 17.08.2005,
http://www.lemonde.fr/societe/article/2005/08/17/les-reunionnais-de-la-creuse-veulent-faire-reconnaitre-leur-deportation-en-metropole_680714_3224.html
- *Le bâton de parole* : « Enfants réunionnais déportés ».
<http://www.lebatondeparole.com/pages/general/peuples-du-monde-en-voie-de-disparition-ou-en-danger/enfants-reunionnais-deportes.html> consulté 13.03.2015
- Jablonka, Ivan, « Les “enfancees perdues” d’Australie et de la Réunion », *Le Monde*, 19.11.2009
- Vergès, Paul, *La Réunion demain*, entretien avec Paul Vergès. « Réalité et perspectives réunionnaises supplément du numéro de juillet 1969, p.51 ». « Mise en examen pour «corruption» d'un sénateur de droite » *L'Humanité*, mardi 30 mars 1993.

Travaux historiographiques :

- Bancel, Nicolas, Blanchard et Vergès, *La République coloniale*, Albin Michel, Paris, 2003
- Bat, Jean –Pierre, *Le Syndrome Foccart*, Folio histoire, 2012
- Bertile, Wilfrid, *La Réunion, département français d’Outre-mer, région européenne ultrapériphérique*, Tome 1, Université de La Réunion, 2000.
- Bouvier, Pierre, *Aimé Césaire, Frantz Fanon, portraits de décolonisés*, Les Belles Lettres, 2010
- Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Ed. Présence africaine, 1955
- Combeau, Mari-Evelyne, Combeau, Yvan, « *Réflexions sur la démocratisation de l’enseignement. Analyse des politiques scolaires a La Réunion au tournant des années soixante* ». in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 84, n°317, 4e trimestre 1997.
- Debré, Michel, *Une politique pour la Réunion*, Plon, 1974.
- Debré, Michel, *Trois Républiques pour une France*, tomes I-V, Albin Michel, 1988
- Fanon, Frantz, *Peau noire, Masques blancs*, Paris : Seuil, 1952.

- Fuma, Sudel, « *La Réunion sous la IV^{ème} République : Un régime de paradoxes?* », L'île de La Réunion sous la quatrième république 1946-1958, entre colonie et département, sous la dir. De M. Combeau, Saint-André : Océans édition, 2006.
- Gauvin, Gilles, « *Le parti communiste de La Réunion (1946-2000)* », in Revue d'histoire, Vingtième Siècle, N°68, octobre-décembre 2000. pp. 73-94.
- Sandron, Frédéric, *Une politique de population à contre-courant ? La Réunion des années 1950 à nos jours*, Réunion : Institut de Recherche pour le Développement (IRD), 2007.
- Vergès, Françoise, *Le ventre des femmes, Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel, 2017

Films:

- *Noirs de France*, documentaire de Juan Géla et Pascal Blanchard
<http://afroeuropa.blogspot.no/2012/02/video-noir-de-france-blacks-of-france.html>
- *Une Enfance en Exil* de William Cally
- *A court d'enfants* de Marie-Hélène Roux

Sites Web:

- La Fédération des enfants déracinés :
<http://www.federationdesenfantsderacinesdesdrom.com/>
- <http://www.ldh-france.org/section/saintdenis-reunion/?p=2266>
- Génération Brisée:
<http://generationbrisee.fr/librairie/index.html>
- <http://generationbrisee.fr/topic1/index.html>
- <https://www.facebook.com/generationbrisee.brisee>
- L'association Rasinn Anlèr :
<http://www.rasinn-anler974.org/>
- <http://videos.senat.fr/video/videos/2012/video13004.html>
- <http://www.temoignages.re/social/droits-humains/les-enfants-de-la-creuse-deportation-et-reparation,66155>
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0300.pdf>



N° 1716

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 janvier 2014.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*relative aux enfants réunionnais placés en métropole
dans les années 1960 et 1970,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Ericka BAREIGTS, Monique ORPHE, Marie-Anne CHAPDELAINÉ, Ibrahim ABOUBACAR, Marie-Françoise CLERGEAU, Jacques CRESTA, Seybah DAGOMA, Jean-Patrick GILLE, Linda GOURJADE, Éric JALTON, Serge LETCHIMY, Thierry MANDON, Sandrine MAZETIER, Franck MONTAUGÉ, Christian PAUL, Dominique RAIMBOURG, Bernard ROMAN, Jean-Jacques URVOAS, Jacques VALAX, Patricia ADAM, Sylviane ALAUX, Jean-Pierre ALLOSSERY, Pouria AMIRSHAHI, François ANDRÉ, Avi ASSOULY, Jean-Paul BACQUET, Dominique BAERT, Frédéric BARBIER, Delphine BATHO, Catherine BEAUBATIE, Luc BELOT, Philippe BIES, Erwann BINET, Christophe BORGEL, Marie-Odile BOUILLÉ, Kheira BOUZIANE, Isabelle BRUNEAU, Jean-Claude BUISINE, Sylviane BULTEAU, Jean-Christophe CAMBADÉLIS, Yann CAPET, Laurent CATHALA, Jean-Yves CAULLET, Guy CHAMBEFORT, Jean-Paul CHANTEGUET, Dominique CHAUVEL, Pascal CHERKI, Alain CLAEYS, Jean-Michel CLÉMENT, Valérie CORRE, Jean-Jacques COTTEL, Pascale CROZON, Yves DANIEL, Pascal

DEGUILHEM, Guy DELCOURT, Carole DELGA, Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Jean-Louis DESTANS, Fanny DOMBRE COSTE, Sandrine DOUCET, Françoise DUBOIS, Jean-Pierre DUFAU, William DUMAS, Jean-Paul DUPRÉ, Geneviève GAILLARD, Geneviève GOSSELIN-FLEURY, Pascale GOT, Marc GOUA, Estelle GRELIER, Jean GRELLIER, Laurent GRANDGUILLAUME, Thérèse GUILBERT, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Françoise IMBERT, Michel ISSINDOU, Régis JUANICO, Marietta KARAMANLI, Chaynesse KHIROUNI, Pierre-Yves LE BORGN, Anne-Yvonne LE DAIN, Viviane LE DISSEZ, Annie LE HOUEROU, Annick LE LOCH, Jean-Pierre LE ROCH, Pierre LEAUTEY, Dominique LEFEBVRE, Michel LESAGE, Bernard LESTERLIN, Michel LIEBGOTT, François LONCLE, Lucette LOUSTEAU, Marie-Lou MARCEL, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Frédérique MASSAT, Michel MÉNARD, Nathalie NIESON, Maud OLIVIER, Michel PAJON, Hervé PELLOIS, Sébastien PIETRASANTA, Christine PIRES BEAUNE, Philippe PLISSON, Pascal POPELIN, Émilienne POUMIROL, Catherine QUÉRÉ, Marie-Line REYNAUD, Boinali SAID, Gilbert SAUVAN, Gérard TERRIER, Sylvie TOLMONT, Cécile UNTERMAIER, Olivier VERAN et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen (1) et apparentés (2),
députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Avi Assouly, Pierre Aylagas, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Géard Bapt, Frédéric Barbier, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Delphine Batho, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Florent Boudié, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burrioni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cottel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Guy Delcourt, Carole Delga, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dusopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Mathias Fekl, Vincent Feltesse, Hervé Féron, Richard Ferrand, Jean-Pierre Fougerat, Hugues Fourage, Michèle Fournier-Armand, Christian Franqueville, Michel Françaix, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin,

Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Jérôme Guedj, Élisabeth Guigou, Thérèse Guilbert, Chantal Guittet, David Habib, Razy Hammadi, Mathieu Hanotin, Danièle Hoffman-Rispal, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre Léautey, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonec, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Axelle Lemaire, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Jean-Pierre Maggi, Jean-Philippe Mallé, Thierry Mandon, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Franck Montaugé, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Ségolène Neuville, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pavvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sylvie Pichot, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Élisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Patrice Prat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Dolores Roqué, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Thomas Thévenoud, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Hélène Vainqueur-Christophe, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Véran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean Jacques Vlody, Paola Zanetti.

(2) Dominique Baert, Serge Bardy, Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Polutélé, Boinali Said.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1963, le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-mer (BUMIDOM) était créé. Cet organisme s'était vu confier comme mission de solutionner le problème démographique et social dans les départements ultramarins en organisant, favorisant et développant la promotion d'une émigration massive vers le territoire métropolitain.

Parmi les transferts de populations organisés, plus de 1 600 jeunes réunionnais, reconnus pupilles, ont quitté leur département d'origine et leurs familles entre 1963, date de la création du BUMIDOM, et 1982, date de sa dissolution.

I] Une politique de migration forcée et de rupture identitaire

Le choix d'une politique de migration forcée comme solution aux problèmes démographiques et économiques de La Réunion s'est très tôt attirée les critiques ou réserves des administrations en charge. En cause, l'écart entre les problèmes identifiés et les bénéfices résultant de cette politique mais également les conséquences affectives et personnelles de ces éloignements forcés.

Ainsi dès 1968, la DDAS de la Creuse demande un arrêt du programme en raison des difficultés d'adaptation des jeunes réunionnais.

En 1972, le préfet de Lozère souligne que les pupilles « *positionnés* » par l'administration l'ont été sur des secteurs économiques obérant leurs chances d'insertion professionnelle. Ceci plaçant le programme en échec patent vis-à-vis de ses objectifs affichés¹.

En 1975 enfin, c'est le directeur général de la santé qui s'étonne auprès du préfet de La Réunion que l'on entende solutionner le problème démographique réunionnais *via* la migration de quelques centaines d'enfants.

¹ Le rapport de l'IGAS « *rapport sur la situation d'enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970* » de 2002 évoque le fait que le choix des filières professionnelles des jeunes était plus fait en fonction des besoins des territoires que de ceux des pupilles. Notamment, dans la Creuse, un président de chambre consulaire aurait fait diriger ces pupilles vers des secteurs d'activité abandonnés par les jeunes locaux pour éviter leur disparition.

Dénoncée dès les années 70 à La Réunion comme une politique de déportation à travers laquelle de jeunes enfants seraient arrachés à leurs familles, la politique migratoire incarnée par le BUMIDOM est portée devant les tribunaux en janvier 2002. Jean-Jacques Martial, qui a quitté La Réunion en 1966, dépose plainte contre l'État pour « *enlèvement et séquestration de mineurs, rafle et déportation* ». Cette plainte et toutes celles qui l'ont suivie furent repoussées en raison de la prescription des faits.

Malgré cela, l'affaire se fait connaître dans l'opinion publique hexagonale sous le nom d' « *affaire des Réunionnais de la Creuse* »² et un rapport de l'inspection générale des affaires sociales est rendu en octobre 2002³ à la demande d'Elizabeth Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Les conclusions de ce rapport, si elles ont contribué à replacer le débat, laissent ouvertes de nombreuses questions.

III] Une responsabilité républicaine

À la lecture du rapport de l'IGAS, il s'avère impossible de s'assurer de la validité du consentement des parents à l'abandon de leurs enfants⁴. Le choix délibéré mais cohérent avec les pratiques éducatives de l'époque de couper tous les ponts entre les pupilles et leur milieu d'origine⁵, notamment en limitant les vacances et les correspondances, a causé une grande détresse émotionnelle aux familles ainsi « *décomposées* ». En ne parvenant pas à garantir l'accès à leur patrimoine mémoriel et la construction d'une histoire personnelle, l'État français a renforcé le sentiment d'aliénation de ces enfants, leur conviction d'avoir été à la fois reniés et oubliés.

Nombre d'archives liées à ces enfants ont en effet été détruites, égarées ou non conservées par les services de l'État. Ces enfants et leurs familles, dont la République a choisi d'orienter le destin, se voient donc privées de leur histoire et de leurs identités. Les conséquences affectives et sociales

² Terme abusif car la Creuse ne fut que l'un des nombreux territoires d'accueil choisi pour les jeunes Réunionnais par le Bumidom.

³ « *Rapport sur la situation d'enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970* », présenté par Christian GAL et Pierre NAVES, n° 2002 117.

⁴ Le rapport de l'IGAS souligne néanmoins que la prise en compte de la volonté des parents a pu être biaisée par la mauvaise image que les professionnels ont pu avoir de ceux-ci dans le contexte de l'époque, notamment en raison de la forte prépondérance de l'alcoolisme à La Réunion dans les années 70. Voir notamment les pages 26, 27 et 54 du rapport qui ajoutent du crédit à l'hypothèse d'un consentement vicié des parents aussi bien que des enfants.

⁵ Jusqu'à un rapport de Jean-Louis Bianco et Pascal Lamy de 1989 sur l'aide à l'enfance, les services sociaux considéraient en effet que pour permettre aux enfants de prendre un nouveau départ, il fallait couper les liens avec leur milieu d'origine afin d'éviter tout parasitage du processus.

issues des orientations de cette politique n'ont été contrebalancées ni par une aide à la reconstitution mémorielle, ni par une aide au retour.⁶

La France, patrie des droits de l'Homme, dispose aujourd'hui de l'occasion de contribuer à la restauration de ce passé et à la résorption des fractures passées. La déclinaison locale des politiques de l'État a pesé lourdement sur de jeunes enfants. Public qui aurait dû être protégé et tout particulièrement leur identité et leur mémoire. Si le préjudice est inestimable et irréparable, la République doit tenter de réconcilier ses pupilles, ses Réunionnais déplacés, avec leur histoire.

⁶ « La réponse d'un député de La Réunion mettant en avant le coût de tels voyages [...] situe dès lors ce qui apparaît la raison primordiale de ces refus : la volonté politique de ne prendre aucun risque vis-à-vis de la mise en œuvre de la "politique de migration de pupilles" même si, pour certains de ces mineurs, leur déplacement en métropole induit des difficultés (que ce député mentionne d'ailleurs explicitement). » précise le rapport de l'IGAS déjà cité.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① Vu l'article 34-1 de la Constitution
- ② Vu l'article 136 du règlement
- ③ Considérant que l'État se doit d'assurer à chacun, dans le respect de la vie privée des individus, l'accès à la mémoire
- ④ Considérant que les enfants, tout particulièrement, doivent se voir garantir ce droit pour pouvoir se constituer en tant qu'adultes
- ⑤ Considérant que dans le cas du placement des enfants réunionnais en métropole entre 1963 et 1982 ce droit a été insuffisamment protégé
- ⑥ L'Assemblée nationale :
- ⑦ 1°) Demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée.
- ⑧ 2°) Considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles.
- ⑨ 3°) Demande à ce que tout soit mis en œuvre pour permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle.

Annexe II :



TEXTE ADOPTÉ n° 300
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

18 février 2014

RÉSOLUTION

*relative aux enfants réunionnais placés en métropole
dans les années 1960 et 1970.*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir le numéro : 1716.

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant que l'État se doit d'assurer à chacun, dans le respect de la vie privée des individus, l'accès à la mémoire ;

Considérant que les enfants, tout particulièrement, doivent se voir garantir ce droit pour pouvoir se constituer en tant qu'adultes ;

Considérant que dans le cas du placement des enfants réunionnais en métropole entre 1963 et 1982 ce droit a été insuffisamment protégé ;

1. Demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée ;

2. Considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles ;

3. Demande à ce que tout soit mis en œuvre pour permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 février 2014.

Le Président,

Signé : CLAUDE BARTOLONE

